

RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00262
Numéro SIREN : 398 972 950
Nom ou dénomination : 3 B EMBALLAGE

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2019 sous le numéro de dépôt 5615

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES
6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
Tél 05.62.51.77.77-Fax 05.62.51.77.87
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

LAPEYRE ET MAREK
15b rue Bayard
64000 Pau

V/REF :
N/REF : 94 B 262 / 2019-A-5615

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 04/11/2019, les actes suivants :

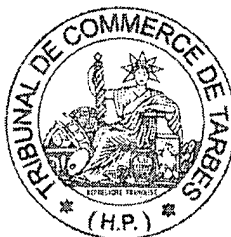
Projet de traité de fusion en date du 30/10/2019
- Fusion absorption - de la SARL ELMBALPAL'EMBALLAGES - RCS Pau 484 119 433

Concernant la société

3 B EMBALLAGE
Société par actions simplifiée
rue du 19 Mars 1962 - Zone d'Activité Bastillac Nord
65000 Tarbes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-5615 le 04/11/2019
R.C.S. TARBES 398 972 950 (94 B 262)

Fait à TARBES le 04/11/2019,
LE GREFFIER



FUSION A L'ENVERS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE TARBE

4 NOV. 2019

ARRIVÉE

A5615

TRAITE DE FUSION-ABSORPTION

Entre

SAS 3 B EMBALLAGE

Société Absorbante

Et

SARL EMBAL'PAL'SERVICES

Société Absorbée

En date du 30/10/2019

TRAITE DE FUSION-ABSORPTION

ENTRE LES SOUSSIGNEES

3 B EMBALLAGE,

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros dont le siège social est situé rue du 19 mars 1962 – Zone d'activité Bastillac Nord – 65000 TARBES, immatriculée sous le numéro 398 972 950 RCS TARBES, représentée par Monsieur René PALETOU, Président, agissant ès-qualité,

Ci-après dénommée « 3 B EMBALLAGE » ou la « Société Absorbante » ;

D'UNE PREMIERE PART

ET

EMBAL' PAL' SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 16, rue larregain – Zone Induspal – 64140 LONS, immatriculée sous le numéro 484 119 433 RCS PAU, représentée par Monsieur Gaëtan PALETOU, Gérant agissant ès-qualité,

Ci-après dénommée « EMBAL' PAL' SERVICES » ou la « Société Absorbée » ;

D'UNE SECONDE PART

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées collectivement les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

LES PARTIES, PREALABLEMENT AUX PRESENTES, ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

I. Société Absorbante :

La Société **3 B EMBALLAGE** a pour activité la fabrication et le négoce d'emballages, conditionnement industriel, encaissage. Le capital social de ladite société est de 70 000 euros, divisé en 2 500 actions de 28 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

La Société **3 B EMBALLAGE** a été immatriculée le 28 novembre 1994 au greffe du Tribunal de commerce de Tarbes et a une durée de 50 ans qui expire le 27 novembre 2044. Son exercice social a une durée de douze (12) mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Le Président de la Société est Monsieur René PALETOU.

La Société n'est pas dotée d'un commissaire aux comptes. Aucun avantage particulier n'a été mis en place.

II. Société Absorbée :

La Société **EMBAL'PAL'SERVICES** a pour activité la fabrication et le négoce d'emballages, conditionnement industriel, encaissage ainsi que le stockage de biens meubles pour le compte d'autrui. Le capital social de la Société Absorbée est de 10 000 euros, divisé en 100 parts sociales numérotées de 1 à 100 de 100 euros de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

La Société EMBAL'PAL'SERVICES a été immatriculée le 10 avril 2007 au greffe du Tribunal de commerce de PAU et a une durée 99 ans qui expire le 9 avril 2106. Son exercice social a une durée de douze (12) mois qui commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Le capital social de ladite société est actuellement est réparti comme suit entre les associés :

- Monsieur Gaétan PALETOU, propriétaire en pleine propriété de 25 parts sociales numérotées de 36 à 60, et en nue-propriété de 35 parts sociales numérotées de 1 à 35 ;
- Monsieur René PALETOU, propriétaire en pleine propriété de 40 parts sociales numérotées de 61 à 100 et en usufruit de 35 parts sociales, numérotées de 1 à 35

La Société Absorbée n'a pas émis à ce jour d'autres titres financiers que les actions composant son capital social.

Le Gérant de la Société est Monsieur Gaétan PALETOU.

La Société EMBAL'PAL'SERVICES détient 30 % des titres de la Société 3 B EMBALLAGE (soit 750 actions). Le surplus est détenu en pleine propriété par Monsieur René PALETOU, soit 70% (soit 1 750 actions).

La Société EMBAL'PAL'SERVICES ne détient pas de biens immobiliers.

III. Après réalisation de l'opération de fusion décrite ci-après à l'**Article 1**, la Société Absorbée sera dissoute. Les associés de la Société Absorbée deviendront alors associés de la Société Absorbante au prorata de leur participation dans la Société Absorbée. Etant précisé que les effets de la convention d'usufruit se poursuivront sur les titres de la Société Absorbante remis par application du mécanisme de la subrogation réelle.

IV. Dans le cadre d'une simplification des structures et d'une rationalisation des coûts d'exploitation, il est envisagé de procéder à la fusion-absorption de la Société EMBAL'PAL'SERVICES par la Société 3 B EMBALLAGE conformément aux dispositions de l'article L. 236-1 et suivants du Code de commerce et sous le bénéfice des régimes fiscaux visés aux articles 115, 210 A du Code général des impôts au regard de l'impôt sur les sociétés et 816 du Code général des impôts et 301 A et suivants de l'annexe II dudit code au regard des droits d'enregistrement.

Le choix du sens de la fusion (à l'envers) est notamment motivé par le rapatriement des activités sur les locaux d'exploitation sis à Tarbes en vue d'assurer un recentrage d'activité et un renforcement de la compétitivité. En outre, la Société Absorbée ne compte que de deux salariés alors que la Société Absorbante dispose de six salariés, ce qui lui confère également une bonne gestion administrative de l'exploitation. En conséquence, il apparaît plus cohérent de procéder à une fusion à l'envers.

V. Le présent traité (le « **Traité** ») a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Société Absorbée apporte à la Société Absorbante la totalité de son actif tel qu'il existera au jour de la réalisation de la fusion contre la prise en charge par 3 B EMBALLAGE de la totalité du passif de la Société Absorbée tel qu'il existera à la même date, sous réserve des conditions et de l'accomplissement des formalités prévues par la loi et relatées ci-après.

VI. Il est précisé que, d'un commun accord entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, les effets comptables et fiscaux de la fusion seront réputés se réaliser **rétroactivement le 1^{er} Janvier 2019**, quelle que soit la date de la réalisation de la fusion. En conséquence :

- (i.) La désignation ci-après détaillée de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante est faite d'après la consistance des éléments d'actif et de passif qui

figurent dans les comptes sociaux la Société Absorbante arrêtés au 31 décembre 2018 ; Etant précisé que conformément à l'article L236-3, I du Code de commerce, le patrimoine de la Société Absorbée est transmis à la Société Absorbante « dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de l'opération »

- (ii.) Les résultats de toutes opérations effectuées depuis le 1^{er} Janvier 2019 par la Société Absorbante jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, objet des présentes, seront activement et passivement portés au compte de la Société Absorbante.

**CECI ETANT EXPOSE ET FAISANT PARTIE INTEGRANTE DES PRESENTES, LES PARTIES SONT
CONVENUES**

ARTICLE 1 MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION ENVISAGEE

Le projet de fusion absorption, objet des présentes, aura pour effet un rapprochement entre deux entreprises ayant des activités identiques et complémentaires afin de renforcer les synergies et de rationaliser les coûts d'exploitation.

A l'issue de l'opération de fusion, la Société Absorbante détiendra plus de 10% de son capital ; elle devra régulariser sa situation dans un délai de deux ans, conformément à l'article L.225-213 du code de commerce.

ARTICLE 2 COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

Le Traité a été arrêté entre les Parties sur la base d'une situation comptable au 31 Août 2019 établie selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels (Annexe 1). Cette situation a fait l'objet d'une communication réciproque

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent qu'elles sont toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-1 du Code général des impôts.

ARTICLE 3 METHODES D'EVALUATION DES APPORTS – COMMISSAIRE A LA FUSION

3.1 Evaluation des Apports

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-04 de l'Autorité des Normes Comptables, dans la mesure où l'opération intervient dans le cadre d'une fusion à l'envers, les biens transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante ont été valorisés pour leur valeur nette comptable.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la partie d'échange entre les titres des Sociétés absorbante et absorbée et la rémunération octroyée à la Société absorbée sont détaillées en annexe 2.

Selon cette évaluation, la valeur unitaire des droits sociaux de chaque société participante est la suivante :

- Valeur unitaire de la part sociale de la Société Absorbée : 773 €
- Valeur unitaire de l'action de la Société Absorbante : 110 €

3.2 Commissaire à la Fusion

Par décision unanime du 1^{er} septembre 2019 en ce qui concerne tant la Société absorbée que la Société absorbante, les associés des sociétés intéressées à la fusion ont :

- Ecarté l'intervention d'un commissaire à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L 236-10 du Code de commerce,
- Désigné, en qualité de commissaire aux apports : **Monsieur Jérôme THORE**, Commissaire aux comptes inscrit sur la liste près la Cour d'Appel de Pau, sis à IDRON (64320), 2 Allées Antoine de Bourbon, conformément aux dispositions de l'article L 236-10, III du Code de commerce, avec la mission :
 - d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature effectués par la Société Absorbée dans le cadre de la fusion, ainsi que le mode d'évaluation des apports et les raisons pour lesquelles il a été retenu,
 - d'apprécier, le cas échéant, la valeur des avantages particuliers transférés à la Société Absorbante,
 - de vérifier que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la Société Absorbante.

ARTICLE 4 APPORT – FUSION

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la Société Absorbante, qui l'accepte, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs à la date du **1^{er} Janvier 2019**, sans exception, ni réserve, contre la prise en charge par la Société Absorbante de l'intégralité de son passif à la même date.

A Compter du **1^{er} Janvier 2019**, les opérations de la Société Absorbée seront, ainsi, d'un point de vue comptable, considérées comme accomplies par la Société Absorbante bénéficiaire des apports.

Monsieur Gaétan PALETOU agissant au nom et pour le compte de la Société Absorbée, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la Société Absorbante, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société Absorbante, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par monsieur René PALTEOU, Président, agissant ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le **1^{er} Janvier 2019** jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

En conséquence et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

4.1 Désignation et évaluation de l'actif apporté

L'actif apporté comprend l'ensemble des éléments propriété de la Société Absorbée, sans exception, ni réserve, selon situation arrêtée au 31 août 2019 :

Sur la base		Eléments	Brut	Amortissements provisions	Net
Actif immobilisé		Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 488	23 920	11 568
		Autres immobilisations corporelles	115 725	30 579	85 146
		Autres participations	71 250	-	71 250
		Sous Total :	222 463	54 499	167 965
Actif circulant		Stock et en cours	11 300		11 300
		Clients et comptes rattachés	73 087	-	73 087
		Autres créances	23 412	-	23 412
		Disponibilités	2 371	-	2 371
		Charges constatées d'avance	666	-	666
		Sous Total :	110 837	-	110 837
		TOTAL	333 300	54 499	278 801

En conséquence, le montant de l'actif apporté, s'élève en valeur nette à DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT UN (278 801) euros.

Les biens et droits ci-dessus désignés sont apportés tels qu'ils existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion, étant observé que la désignation qui précède est énonciative et non limitative, et que les apports de la Société Absorbée comprennent la totalité des biens, valeurs et droits quelconques de toute nature que cette société possédera au jour de la réalisation de la fusion.

4.2 Prise en charge du passif

Comme conséquence de l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, cette dernière sera tenue de prendre en charge la totalité du passif de la Société Absorbée existant au jour de la réalisation de la fusion ainsi que les frais et charges de la dissolution de ladite société.

Au regard de la situation arrêtée au 31 Août 2019 servant de base à la présente fusion, les DETTES de la Société Absorbée prises en charge par la Société Absorbante, sont les suivantes (en euros) :

Eléments	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	51 275
Concours bancaires courants	233
Emprunts et dettes financières divers	18 555
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 208
Dettes fiscales et sociales	11 108
Autres dettes	40 986
Total :	207 364

En conséquence, le montant du passif pris en charge s'élève à DEUX CENT SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATRE (207 364) euros.

4.3 Montant de l'actif net apporté

Le montant en valeur net de l'actif apporté est de :	278 801 €
Le passif pris en charge est de :	207 364 €
Sur cette base, l'actif net apporté est, en conséquence, de :	71 437 €

4.4 Engagements hors bilan

Néant.

ARTICLE 5 PROPRIETE ET ENTREE EN JOUISSANCE DES BIENS APPORTES – DATE D'EFFET

La Société absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur la fusion, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2019.

Etant rappelé que la clause de rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés parties à la fusion ; elle ne concerne pas les tiers qui ne peuvent pas s'en prévaloir. et qui doivent s'en tenir à la date de réalisation définitive de l'opération, celle à laquelle s'opère la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante.

Jusqu'audit jour, la Société absorbée continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, parts sociales, obligations et engagements divers de la Société absorbée.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} Janvier 2019 par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société Absorbante, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des

biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} Janvier 2019.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 Août 2019 (Date d'arrêté de la situation comptable intermédiaire), aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 31 Août 2019, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 31 Août 2019 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

ARTICLE 6 PARITE D'ECHANGE – REMUNERATION DE L'APPORT – PRIME DE FUSION – ACTION PROPRES

6.1. Parité d'échange

Pour les besoins de l'établissement du rapport d'échange, la parité d'échange a été déterminée sur la base des valeurs réelles de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

Selon la méthode de valorisation décrite en **Annexe 2**, il apparaît que le rapport d'échange théorique est d'UNE (1) part sociale de la Société Absorbée pour SEPT (7) actions de la Société Absorbante.

En conséquence, les Parties conviennent d'arrêter le rapport d'échange à UNE (1) part sociale de la Société Absorbée pour SEPT (7) actions de la Société Absorbante.

6.2. Rémunération de l'apport-fusion – Augmentation du capital social

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, pour rémunérer la fusion, il devrait être émis SEPT CENT (700) actions de la Société Absorbante d'une valeur nominale de VINGT-HUIT (28) euros, au profit des associés de la Société Absorbée, ce qui correspond à une augmentation de capital de DIX NEUF MILLE SIX CENT (19 600) euros.

La Société Absorbante procèdera, en conséquence, à une augmentation de capital en nominal de DIX NEUF MILLE SIX CENT (19 600) euros, portant son capital social de SOIXANTE DIX MILLE (70 000) euros à QUATRE VINGT NEUF MILLE SIX CENT (89 600) euros, divisé en TROIS MILLE DEUX CENT (3 200) actions de VINGT-HUIT (28) euros de valeur nominale chacune.

Les actions nouvelles seront immédiatement et intégralement attribuées aux associés de la Société Absorbée et immédiatement négociables à compter du jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours et seront entièrement assimilées aux actions anciennes de la Société Absorbante.

6.3. Constitution d'une Prime de fusion

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée (71 437 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société Absorbante (19 600 €) constituant la Prime de Fusion, égale à CINQUANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (50 250) euros.

6.4. Sort des Actions propres (c.com. art. L225-213)

Conséquemment, la Société Absorbante trouvera SEPT CENT CINQUANTE (750) de ses propres actions, dans le patrimoine qui lui est transmis par la Société Absorbée.

6.4.1. Réduction du Capital social de la Société Absorbante

Cette détention d'actions propres représentant plus de 10% de son capital social, la Société Absorbante procédera, dans le cadre des modalités la fusion, à une réduction de son capital social du nominal des SEPT CENT CINQUANTE (750) actions propres, d'une somme en nominal de VINGT ET UN MILLE (21 000) euros portant son capital social de QUATRE VINGT NEUF MILLE SIX CENT (89 600) euros à SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENT EUROS (68 600) euros, divisé ainsi en DEUX MILLE DEUX QUATRE CENT CINQUANTE (2 450) actions de VINGT-HUIT (28) euros de valeur nominale chacune.

Les SEPT CENT CINQUANTE (750) actions seront immédiatement et intégralement annulées à compter du jour de la réalisation définitive de la réduction de capital, laquelle sera concomitante à l'augmentation de capital visée au paragraphe 6.2.

6.4.2. Réduction de la Prime de Fusion

La différence entre la valeur nominale des CENT CINQUANTE (750) actions ainsi annulées (soit 21 000 €) et leur valeur d'apport (« Titres de participation » - 71 250 €), soit la somme de CINQUANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (50 250) euros, sera intégralement imputée sur le poste « Prime de Fusion », lequel sera ainsi porté à la somme de MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT (1 587) euros.

6.5. Augmentation corrélative du Capital social

La Société Absorbante souhaitant maintenir le montant de son capital social avant fusion, il sera procédé concomitamment à une augmentation de son capital social selon les modalités suivantes :

La Société Absorbante procédera, dans le cadre des modalités consécutives de la fusion, à une augmentation d'une somme de MILLE QUATRE CENT (1 400) euros, par incorporation directe de pareille somme prélevées sur le poste « Prime de Fusion ».

Consécutivement, le capital social sera porté de SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENT EUROS (68 600) euros SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000) euros. Parallèlement, le poste « Prime de Fusion » sera réduit à la somme de CENT QUATRE VINGT SEPT (187) euros.

Cette augmentation de capital serait réalisée au moyen de la création de CINQUANTE (50) actions nouvelles de VINGT HUIT (28) euros, attribuées gratuitement aux associés en proportion de leur participation dans le capital social.

ARTICLE 7 DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société Absorbée sera entièrement pris en charge par la Société Absorbante.

La dissolution de la Société Absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

La Société Absorbante assurera l'inscription en compte, au profit des associés de la société Absorbée, des parts sociales nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

En outre, la réalisation de la fusion vaudra quitus aux organes de direction de la Société Absorbée, pour toutes les opérations effectuées depuis le **1^{er} Janvier 2019** qui seront considérées avoir été effectuées pour le compte de la Société Absorbante.

Les mandataires sociaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, auront séparément tous pouvoirs à l'effet de :

- (i.) Constater sous la forme qu'ils jugeront convenable la réalisation définitive de la fusion et la dissolution anticipée de la Société Absorbée qui en sera la conséquence ;
- (ii.) Remettre à la Société Absorbante les biens et droits inclus dans l'apport-fusion et signer à cet effet tous actes et pièces utiles, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir tous actes et formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine, tant actif que passif, de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- (iii.) Retirer de toutes administrations, établissements et banques ou y déposer tous titres, valeurs, cautionnements et sommes appartenant à la Société Absorbée, en donner quittance et décharge;
- (iv.) Remplir toutes les formalités, faire toutes déclarations notamment auprès de l'administration fiscale, ainsi que de toutes significations et notifications à quiconque et en particulier requérir la radiation de la Société Absorbée du registre du commerce et des sociétés ;
- (v.) En cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances.

ARTICLE 8 CHARGES ET CONDITIONS

8.1 En ce qui concerne la Société Absorbante

La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion, sans pouvoir demander une indemnité pour quelque cause que ce soit.

A compter de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbante acquittera tous impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférentes aux biens et droits apportés et à leur exploitation.

A compter du jour de la réalisation définitive de la fusion mais **avec effet au 1^{er} Janvier 2019**, la Société Absorbante sera substituée purement et simplement les droits et les obligations de la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances incluses dans l'apport et sera intégralement subrogée à la Société Absorbée, pour intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner acquiescement à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues à la suite de ces décisions.

Dans l'hypothèse où la transmission de certains contrats ou biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.

La Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci, sans novation à leur égard.

La Société Absorbante se substituera notamment à la Société Absorbée dans toutes les conventions conclues avec des établissements de crédit.

Les créanciers de la Société Absorbée et de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication de ce projet.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion. La Société Absorbante fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectué conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

Dans le cas où il se révélerait une différence entre le passif déclaré et les sommes réclamées par des tiers et reconnues exigibles, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent et bénéficiera de toute différence en moins sur ces passifs, sans revendication possible de part ni d'autre.

Après réalisation de la fusion, le représentant de la Société Absorbée devra, aux frais de la Société Absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation et de la transmission des biens compris dans l'apport et de l'accomplissement de toutes formalités.

Par le seul fait de la réalisation de l'absorption, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par application de l'article L. 236-3 du Code de commerce.

8.2 En ce qui concerne la Société Absorbée

Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société Absorbante, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

ARTICLE 9 STIPULATIONS D'ORDRE FISCAL

9.1. Prise d'effet

Les Parties reconnaissent expressément que la rétroactivité donnée à la présente fusion au **1^{er} Janvier 2019** emporte un plein effet fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes opérations, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

A ce titre, le résultat de la Société Absorbée réalisé depuis le 1^{er} Janvier 2019 sera compris dans le résultat fiscal de la Société Absorbante. La Société Absorbante s'oblige à établir sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours à raison de l'ensemble de ces résultats.

9.2. Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les Parties constatent que la présente fusion intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, relève des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts. Elles requerront donc l'enregistrement gratis [LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 26 (V)]

9.3. Impôt sur les sociétés

En matière d'impôt sur les sociétés, les Parties déclarent soumettre la fusion, objet du présent projet, aux dispositions des articles 210 A et suivants du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 Août 2018 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, la Société Absorbante, conformément aux dispositions de la documentation administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10 reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée ;

Par suite, la Société Absorbante s'engage :

- a) à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- b) à reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissement, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurances et de réassurance ;
- c) à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la société apporteuse ;
- d) à reprendre au passif de son bilan la réserve spéciale éventuelle pour porter la provision pour fluctuation des cours constituée en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du code général des impôts ;
- e) à reprendre au passif de son bilan la réserve spéciale des plus-values à long terme que la société absorbée aura choisi de maintenir à son bilan ;
- f) à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats et/ou plus-values dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière, en application de l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article 210 A du Code général des impôts ;

Enfin et d'une façon générale, la Société Absorbante s'oblige à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée pour assurer le paiement de toutes cotisations ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière à la Date de Réalisation, que ce soit en matière d'impôts directs, de TVA ou d'enregistrement.

Par ailleurs, la Société Absorbante et la Société Absorbée s'engagent à accomplir, au titre de la présente fusion, les obligations déclaratives prévues aux articles 54 *septies* I et 54 *septies* II du Code général des impôts et à l'article 38 *quindecies* de l'annexe III au Code général des impôts. Ainsi :

- i. La Société Absorbante s'engage à fournir un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration fiscale à l'appui de sa déclaration de résultats au titre de l'exercice au cours duquel la présente fusion est réalisée ainsi, le cas échéant, qu'au titre des exercices suivants, conformément aux dispositions de l'article 54 *septies* I du Code général des impôts ;
- ii. La Société Absorbante s'engage également à tenir, si nécessaire et conformément à l'article 54 *septies* II du Code général des impôts, un registre des plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables en sursis d'imposition ;
- iii. De son côté, la Société Absorbée déposera dans les soixante (60) jours de la première publication de la réalisation définitive de la fusion dans un journal d'annonces légales, d'une part l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 *septies* I du Code général des impôts au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion objet des présentes, et, d'autre part, une déclaration de bénéfices en vertu de l'article 201 du Code général des impôts.

9.4. Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties étant toutes deux redevables de la TVA au titre de l'activité transmise à raison de la présente opération de fusion, conformément à l'article 257 *bis* du code général des impôts et selon les conditions et modalités précisées par la doctrine administrative publiée le 3 janvier 2018 (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10-20180103), l'ensemble des biens et services compris dans l'universalité de biens transmise dans le cadre de la présente opération de fusion est dispensé de TVA.

La Société Absorbante est réputée continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations du droit à déduction par cette dernière, ainsi que, s'il y a lieu, pour l'application des dispositions du paragraphe e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du code général des impôts.

La Société Absorbante est donc tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

La Société Absorbante et la Société Absorbée mentionneront le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la présente opération de fusion sera réalisée selon les modalités prévues par l'article 287 5 c) du code général des impôts. Ce montant sera mentionné sur la ligne « *Autres opérations non imposables* ».

La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée. Par suite et conformément aux précisions de la doctrine administrative publiée le 3 janvier 2018 (BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130), la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

9.5 Autres taxes

D'une façon générale, la Société Absorbante s'engage expressément à se substituer aux obligations de la Société Absorbée pour assurer le paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dû par cette dernière au jour de sa dissolution.

ARTICLE 10 DECLARATIONS

10.1. Déclarations générales

Le représentant de la Société Absorbée déclare qu'à sa connaissance :

SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

- 1) Que le fonds de commerce a été créé en date du 1^{er} octobre 2007.
- 2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés en Annexe 3, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur René PALETOU, Président est dûment autorisé à la représenter à cet effet ;
- que les actions de la Société Absorbante qui seront émises en rémunération de l'apport-fusion le seront en pleine propriété et qu'elles seront libres de toute restriction, sûretés, options, gage, nantissement, privilège ou droit quelconque susceptible de restreindre le droit de propriété desdites actions.

Les Parties déclarent et reconnaissent que dans le cadre de la fusion objet des présentes, il n'existe aucun avantage particulier.

10.2. Déclarations sur les biens immobiliers

Il est précisé que la Société Absorbée n'est titulaire d'aucun bien immobilier.

ARTICLE 11 CONDITIONS SUSPENSIVES

La fusion, objet du Traité, ne deviendra définitive qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbée, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante, de la valeur des apports, de la parité d'échange, de l'augmentation de capital de la Société Absorbante résultant de la fusion, ainsi que de la réduction de capital social par voie d'annulation des 750 actions propres ;
- Information de la Banque CREDIT AGRICOLE et acceptation par cette dernière de l'opération de fusion-absorption envisagée par le présent traité entre la SAS 3 B EMBALLAGE et la SARL EMBAL' PAL' SERVICES et ce, afin d'éviter l'application de la clause intitulée « Déchéance du terme » du contrat de prêt n° 00000409988 d'un montant de 25 000 euros conclu entre cette banque et EMBAL' PAL' SERVICES, prévoyant la possibilité pour la Banque de demander l'exigibilité immédiate du prêt en cas de fusion de la société débitrice ;
- Information de la Banque CREDIT AGRICOLE et acceptation par cette dernière de l'opération de fusion-absorption envisagée par le présent traité entre la SAS 3 B EMBALLAGE et la SARL EMBAL' PAL' SERVICES et ce, afin d'éviter l'application de la clause intitulée « Déchéance du terme » du contrat de prêt n° 00000409988 d'un montant de 63 000 euros conclu entre cette banque et EMBAL' PAL' SERVICES, prévoyant la possibilité pour la Banque de demander l'exigibilité immédiate du prêt en cas de fusion de la société débitrice ET acceptation du maintien des cautionnements solidaires consenties à titre de garantie dudit prêt ;

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 31 Décembre 2019, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de toute correspondance écrite ou électronique ainsi que de toutes copies ou d'extraits certifiés conformes des pièces ou procès-verbaux constatant la réalisation définitive de l'apport d'actif ou tout autre moyen approprié.

ARTICLE 12 DEPOT - FORMALITES DE PUBLICITE

La Société Absorbante remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des différents éléments d'actifs apportés.

ARTICLE 13 FRAIS ET DROITS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présentes et leur réalisation incomberont à la Société Absorbante, qui s'y oblige, et notamment le paiement des droits d'enregistrement.

ARTICLE 14 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes et procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font respectivement élection de domicile en leur siège social.

ARTICLE 15 POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les soussignés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires.

ARTICLE 16 ANNEXES

Les annexes suivantes forment un tout avec le présent acte :

- Annexe 1 : Situation comptable intermédiaire établie au 31 Août 2019 de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.**
- Annexe 2 : Méthode de valorisation de la Société Absorbante et de la Société Absorbée**
- Annexe 3 : Etat d'endettement de la Société Absorbante et de la Société Absorbée**

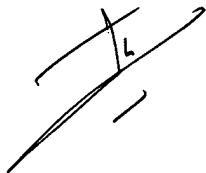
Fait le 30 Octobre 2019

En six (6) exemplaires originaux dont quatre (4) exemplaires originaux pour le greffe et un (1) exemplaire original pour chacune des Parties.

SOCIETE ABSORBANTE

SAS 3 B EMBALLAGE

Monsieur René PALETOU - Président



SOCIETE ABSORBEE

SARL EMBAL' PAL' SERVICES

Monsieur Gaétan PALETOU – Gérant





Audit B. DUMESTRE

BERNADETTE DUMESTRE

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Conseil Régional de Toulouse

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Près de la Cour d'Appel de Pau

3B EMBALLAGE
ZA BASTILLAC
65000 TARBES

Monsieur,

Suite à votre demande, nous avons rédigé le présent rapport d'évaluation de votre entreprise :

SAS 3B EMBALLAGE
ZA BASTILLAC
65000 TARBES

Cette étude a pour objet de déterminer la valeur globale de l'entreprise en s'appuyant sur des données objectives.

Il convient de rappeler au préalable qu'il est nécessaire de faire la distinction entre la notion de valeur et celle de prix payé, car il peut exister des écarts notables entre la valeur d'une entreprise et le prix auquel elle est cédée.

Le prix payé pour l'acquisition d'une entreprise (achats fonds de commerce ou de titres de la société) constitue le résultat d'une négociation.

L'évaluation vise l'objectivité, la neutralité et l'indépendance vis-à-vis des parties en présence. Elle est le produit d'une approche théorique qui peut être une simple comparaison ou, au contraire, résulter de calculs plus ou moins complexes en application de diverses méthodes.

OBSERVATION PREALABLE :

Rechercher la valeur de l'entreprise ne peut se réaliser qu'au seul regard des états financiers. Avant toute analyse et tout calcul, il est nécessaire de la connaître pour mesurer sa capacité à exister de manière durable et performante dans l'état où elle se trouve.

La valeur dépend également de l'utilité qu'elle présente pour l'acquéreur en fonction de ses objectifs. Cette adéquation contribuera à fixer le prix convenable.

Ce sont tous ces facteurs qu'il faut étudier pour en avoir une exacte appréciation globale de ses possibilités. En effet, si l'entreprise étudiée a produit des résultats dans le passé, on ne peut pas en déduire qu'il en sera de même pour l'avenir. Sa situation actuelle, les décisions qu'elle prend sont autant de facteurs qu'il convient tout d'abord d'étudier et d'apprécier.

La valeur du fonds de commerce dépend de trois facteurs :

- Le contexte économique
- Le destinataire de l'évaluation
- La taille du fonds évalué (chiffre d'affaires, effectif, potentialité d'évolution des ventes et de la clientèle)

De ce fait, évaluer un fonds de commerce n'a rien d'une démarche théorique et repose sur trois étapes essentielles :

- Première étape : faire un diagnostic du fonds de commerce et de ses éléments rattachés (contrats, salariés, baux, ...)
Au-delà des aspects financiers, patrimoniaux et de rentabilité, la valeur de l'entreprise est incontestablement influencée par ses qualités intrinsèques :
 - . potentiel de développement
 - . positionnement sur son marché et concurrence
 - . contrats en cours et baux commerciaux
 - lien de dépendance et impact du départ du dirigeant
 - motivation de l'équipe et ambiance interne, etc

Ces caractéristiques jouent sur la valeur du fonds de commerce en l'améliorant ou en la pénalisant

- Deuxième étape : le retraitement des résultats
le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de sa valeur. Ce résultat est influencé par des décisions de gestion, des événements divers ou exceptionnels. Le résultat doit être retraité pour obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.
Les principaux retraitements opérés sont, les retraitements des rémunérations, la correction des charges sociales et CICE, la correction des impôts.
- Troisième étape : la valorisation du fonds de commerce
Différentes méthodes permettent de définir le prix de cession d'un fonds de commerce. Nous en retiendrons trois afin de définir une fourchette haute et basse de la valorisation du fonds de commerce :
 - . la méthode patrimoniale
 - . la capacité de remboursement
 - . la capitalisation de l'EBE.

Nous traiterons dans ce rapport, uniquement la valorisation du fonds de commerce à partir des différentes méthodes d'évaluation.

METHODES D'EVALUATION :

Les méthodes d'évaluation se divisent en 3 catégories :

- les méthodes patrimoniales : elles déterminent une valeur de l'entreprise à partir de son actif. La valeur patrimoniale correspond à la méthode dite « historique » de vente des fonds de commerce. Cette méthode est dorénavant donnée à titre indicatif et doit être couplée d'une méthode en fonction de la rentabilité qui sera décisive dans le choix de l'acquéreur et de son financeur.
- les méthodes sur le rendement : la valeur du fonds de commerce correspond à la capacité de l'acquéreur à rembourser une dette d'acquisition + stock + frais d'acquisition + besoin en fonds de roulement initial
- la capitalisation de l'EBE avant rémunération de l'exploitant : cette méthode consiste à retraiter l'EBE par annulation des rémunérations et charges sociales de l'exploitant actuel.

APPROCHE PATRIMONIALE

Méthode suivant barème Francis Lefebvre : 25 % à 35 % du chiffre d'affaires TTC. Cependant le contexte économique du département étant assez difficile, il attire peu d'acquéreurs, nous amène à retenir un pourcentage de valorisation de 25% du chiffre d'affaires TTC moyen des trois dernières années.

. Chiffre d'affaires TTC 2017 :	1 029 551 €
. Chiffre d'affaires TTC 2018 :	982 121 €
. Chiffre d'affaires TTC 2019 (8 mois ramenés sur 12)	862 991 €
. Chiffre d'affaires TTC moyen :	958 221 €
. Valeur de l'entreprise :	239 555 €

APPROCHE SUR LE RENDEMENT :

-Capitalisation du bénéfice net moyen :

Bénéfice moyen des trois derniers exercices :

. Bénéfice Retraité 2017	10 613 €
. Bénéfice Retraité 2018	2 692 €
. Bénéfice Retraité 2019 (8 mois ramenés sur 12)	9 119 €
. Bénéfice moyen	7 475 €

Valeur de l'entreprise estimée à 5 fois le bénéfice moyen soit 37 375 euros.

-Méthode basée sur l'excédent brut d'exploitation :

Le multiple de l'EBE retenu est 3.5 fois l'excédent brut d'exploitation.

EBE 2017	11 853 €
EBE 2018	- 3 312 €
EBE 2019 (8 mois ramenés à 12)	17 492 €
EBE moyen	8 678 €

La valeur selon cette méthode est de 30 373 €.

SYNTHESE :

. Approche patrimoniale :	239 555 €
. Approche sur le rendement :	
. capitalisation bénéfice :	37 375 €
. méthode basée sur l'EBE :	30 373 €
. Moyenne :	102 434 €
. Valeur retenue du fonds de commerce :	102 000 €

VALEUR DES PARTS SOCIALES :

Valeur des capitaux propres au 31 août 2019 =	235 304 €
Valeur de l'actif immobilisé au 31 août 2019 =	- 57 740 €
Nouvelle Valeur du fonds de commerce =	+ 102 000 €
Nouvelle valorisation des capitaux propres =	279 564 €
Valeur de la part sociale =	111.82 € arrondi à 110 €.

Fait à Tarbes,
Le 28 octobre 2019

AUDIT B. DUMESTRE
 audit.b.dumestre@auditdumestre.fr
 2, rue André Fourcade 43, place de la Mainie
 65000 TARBES 65220 TRIE-SUR-BAISE
 Tél. 05 62 34 54 51 Tél. 05 62 35 02 26
 Fax 05 62 93 32 84 Fax 05 62 35 02 28
 Bernadette Dumestre
 Expert-comptable



Audit B. DUMESTRE

BERNADETTE DUMESTRE

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Conseil Régional de Toulouse

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Près de la Cour d'Appel de Pau

EMBAL'PAL SERVICES
16 RUE LARREGAIN
ZONE INDUSPAL
64140 LONS

Monsieur,

Suite à votre demande, nous avons rédigé le présent rapport d'évaluation de votre entreprise :

SARL EMBAL'PAL SERVICES
16 RUE LARREGAIN
ZONE INDUSPAL
64140 LONS

Cette étude a pour objet de déterminer la valeur globale de l'entreprise en s'appuyant sur des données objectives.

Il convient de rappeler au préalable qu'il est nécessaire de faire la distinction entre la notion de valeur et celle de prix payé, car il peut exister des écarts notables entre la valeur d'une entreprise et le prix auquel elle est cédée.

Le prix payé pour l'acquisition d'une entreprise (achats fonds de commerce ou de titres de la société) constitue le résultat d'une négociation.

L'évaluation vise l'objectivité, la neutralité et l'indépendance vis-à-vis des parties en présence. Elle est le produit d'une approche théorique qui peut être une simple comparaison ou, au contraire, résulter de calculs plus ou moins complexes en application de diverses méthodes.

OBSERVATION PREALABLE :

Rechercher la valeur de l'entreprise ne peut se réaliser qu'au seul regard des états financiers. Avant toute analyse et tout calcul, il est nécessaire de la connaître pour mesurer sa capacité à exister de manière durable et performante dans l'état où elle se trouve.

La valeur dépend également de l'utilité qu'elle présente pour l'acquéreur en fonction de ses objectifs. Cette adéquation contribuera à fixer le prix convenable.

Ce sont tous ces facteurs qu'il faut étudier pour en avoir une exacte appréciation globale de ses possibilités. En effet, si l'entreprise étudiée a produit des résultats dans le passé, on ne peut pas en déduire qu'il en sera de même pour l'avenir. Sa situation actuelle, les décisions qu'elle prend sont autant de facteurs qu'il convient tout d'abord d'étudier et d'apprécier.

La valeur du fonds de commerce dépend de trois facteurs :

- Le contexte économique
- Le destinataire de l'évaluation
- La taille du fonds évalué (chiffre d'affaires, effectif, potentialité d'évolution des ventes et de la clientèle)

De ce fait, évaluer un fonds de commerce n'a rien d'une démarche théorique et repose sur trois étapes essentielles :

- Première étape : faire un diagnostic du fonds de commerce et de ses éléments rattachés (contrats, salariés, baux, ...)

Au-delà des aspects financiers, patrimoniaux et de rentabilité, la valeur de l'entreprise est incontestablement influencée par ses qualités intrinsèques :

- . potentiel de développement
- . positionnement sur son marché et concurrence
- . contrats en cours et baux commerciaux
- lien de dépendance et impact du départ du dirigeant
- motivation de l'équipe et ambiance interne, etc

Ces caractéristiques jouent sur la valeur du fonds de commerce en l'améliorant ou en la pénalisant

- Deuxième étape : le retraitement des résultats
le résultat de l'entreprise est déterminant dans l'appréciation de sa valeur. Ce résultat est influencé par des décisions de gestion, des événements divers ou exceptionnels. Le résultat doit être retraité pour obtenir un résultat économique corrigé qui reflète au mieux la réalité.

Les principaux retraitements opérés sont, les retraitements des rémunérations, la correction des charges sociales et CICE, la correction des impôts.

- Troisième étape : la valorisation du fonds de commerce
Différentes méthodes permettent de définir le prix de cession d'un fonds de commerce. Nous en retiendrons trois afin de définir une fourchette haute et basse de la valorisation du fonds de commerce :

- . la méthode patrimoniale
- . la capacité de remboursement
- . la capitalisation de l'EBE.

Nous traiterons dans ce rapport, uniquement la valorisation du fonds de commerce à partir des différentes méthodes d'évaluation.

METHODES D'EVALUATION :

Les méthodes d'évaluation se divisent en 3 catégories :

- les méthodes patrimoniales : elles déterminent une valeur de l'entreprise à partir de son actif. La valeur patrimoniale correspond à la méthode dite « historique » de vente des fonds de commerce. Cette méthode est dorénavant donnée à titre indicatif et doit être couplée d'une méthode en fonction de la rentabilité qui sera décisive dans le choix de l'acquéreur et de son financeur.
- les méthodes sur le rendement : la valeur du fonds de commerce correspond à la capacité de l'acquéreur à rembourser une dette d'acquisition + stock + frais d'acquisition + besoin en fonds de roulement initial
- la capitalisation de l'EBE avant rémunération de l'exploitant : cette méthode consiste à retraiter l'EBE par annulation des rémunérations et charges sociales de l'exploitant actuel.

APPROCHE PATRIMONIALE

Méthode suivant barème Francis Lefebvre : 25 % à 35 % du chiffre d'affaires TTC.

- Cependant compte tenu du contexte économique, nous retiendrons un pourcentage de valorisation de 25 % du chiffre d'affaires TTC moyen des trois dernières années.
- . Chiffre d'affaires TTC. 2017 : 391 891 €
. Chiffre d'affaires TTC 2018 : 324 828 €
. Chiffre d'affaires TTC 2019 (8 mois ramenés à 12) : 351 700 €

. Chiffre d'affaires TTC moyen : 356 140 €

. Valeur de l'entreprise : 89 035 €

APPROCHE SUR LE RENDEMENT :

-Capitalisation du bénéfice net moyen :

Bénéfice moyen des trois derniers exercices :

. Bénéfice Retraité 2017	32 940 €
. Bénéfice Retraité 2018	2 835 €
. Bénéfice Retraité 2019 (8 mois ramenés à 12)	8 703 €
. Bénéfice moyen	14 826 €

Valeur de l'entreprise estimée à 5 fois le bénéfice moyen soit 74 130 euros.

-Méthode basée sur l'excédent brut d'exploitation :

Le multiple de l'EBE retenu est 3.5 fois l'excédent brut d'exploitation.

EBE 2017	46 323 €
EBE 2018	20 289 €
EBE 2019 (8mois ramenés à 12)	25 461 €
EBE moyen	30 691 €

La valeur selon cette méthode est de 107 419 €.

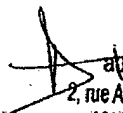
SYNTHESE :

. Approche patrimoniale :	89 035 €
. Approche sur le rendement :	
. capitalisation bénéfice :	74 130 €
. méthode basée sur l'EBE :	107 419 €
. Moyenne :	90 194 €
. Valeur retenue du fonds de commerce :	90 000 €

VALEUR DES PARTS SOCIALES :

Valeur des capitaux propres au 31 août 2019 =	71 437 €
Valeur de l'actif immobilisé au 31 août 2019 =	- 167 965 €
Nouvelle Valeur du fonds de commerce =	+ 90 000 €
Nouvelle Valeur des titres de participations (SAS) au 31 août 2019	+ 83 869 €
Nouvelle valorisation des capitaux propres =	77 341 €
Valeur de la part sociale =	773 €

Fait à Tarbes,
Le 28 août 2019

AUDIT B. DUMESTRE
 bernard.dumestre@auditdumestre.fr
 2, rue André Fourcade 43, place de la Mainie
 65000 TARBES 65220 TRIE-SUR-BAISE
 Tél. 05 62 34 40 61 Tél. 05 62 35 02 26
 Fax 05 62 93 32 84 Fax 05 62 35 02 26
 Expert-comptable

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

Imprimer

SARL EMBAL' PAL' SERVICES

484 119 433

R.C.S. PAU

Adresse : 16 RUE LARREGAIN 64140 LONS

Greffé du Tribunal de Commerce de PAU

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

**POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER**

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	17/06/2019	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	17/06/2019	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	17/06/2019	-
Protêts	Néant	17/06/2019	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	17/06/2019	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	17/06/2019	-
Déclarations de créances	Néant	17/06/2019	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	17/06/2019	-
Publicité de contrats de location	Néant	17/06/2019	-

Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	17/06/2019	-
Gage des stocks	Néant	17/06/2019	-
Warrants	Néant	17/06/2019	-
Prêts et délais	Néant	17/06/2019	-
Biens inaliénables	Néant	17/06/2019	-

SARL EMBALPAL SERVICES

16 RUE LARREGAIN
ZONE INDUSPAL
64140 LONS

SITUATION AU 31 AOÛT 2019

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Soldes intermédiaires de gestion	3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail bilan	6 à 9
- Détail Soldes Intermédiaires de Gestion	10 à 12
- Détail Compte de résultat	13 à 15

AUDIT B.DUMESTRE

RESIDENCE MAISON BLANCHE
2, RUE ANDRE FOURCADE
65000 TARBES
0562345451

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 8			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 488	23 920	11 568	15 078	3 510	23.28
	Autres immobilisations corporelles	115 725	30 579	85 146	91 764	6 618	7.21
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	71 250		71 250	71 250		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		222 463	54 499	167 965	178 092	10 128	5.69
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 100		3 100	3 170	70	2.21
	En-cours de production de biens				10 900	10 900	100.00
	En-cours de production de services	7 000		7 000		7 000	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 200		1 200	1 190	10	0.84
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	73 087		73 087	86 044	12 957	15.06
	Autres créances	23 412		23 412	17 803	5 609	31.51
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	2 371		2 371	29	2 342	NS
	Charges constatées d'avance (3)	666		666		666	
	Total III	110 837		110 837	119 136	8 299	6.97
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		333 300	54 499	278 801	297 228	18 427	6.20

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AUDIT B.DUMESTRE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 8	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	54 609	51 774	2 835	5.48
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 802	2 835	2 967	104.65
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	26	61	35	56.83
	Total I	71 437	65 670	5 768	8.78
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	51 275	59 101	7 826	13.24
	Concours bancaires courants	233	17 011	16 778	98.63
	Emprunts et dettes financières diverses	18 555	30 858	12 303	39.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 208	66 746	18 463	27.66
	Dettes fiscales et sociales	11 108	16 633	5 525	33.22
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	40 986	41 210	224	0.54
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	207 364	231 559	24 195	10.45
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		278 801	297 228	18 427	6.20

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

207 364

183 794

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	192 505	100.00	271 779	100.00	79 274	29.17
+ Ventes de marchandises	27 245	100.00	33 143	100.00	5 898	17.80
- Coût d'achat des marchandises vendues	5 554	20.38	17 617	53.15	12 063	68.48
Marge commerciale	21 692	79.62	15 526	46.85	6 166	39.71
+ Production vendue	169 160	102.36	241 042	101.01	71 882	29.82
+ Production stockée ou déstockage	3 900	2.36	2 406	1.01	1 494	62.09
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	165 260	100.00	238 636	100.00	73 376	30.75
- Matières premières, approvisionnements consommés	10 380	6.28	35 713	14.97	25 333	70.93
- Sous traitance directe	86 206	52.16	13 801	5.78	72 406	524.66
Marge brute de production	68 673	41.55	189 122	79.25	120 449	63.69
Marge brute globale	90 365	46.94	204 648	75.30	114 284	55.84
- Autres achats + charges externes	41 305	21.46	80 543	29.64	39 238	48.72
Valeur ajoutée	49 060	25.48	124 105	45.66	75 045	60.47
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 769	3.00	9 410	3.46	3 641	38.70
- Salaires du personnel	20 039	10.41	70 082	25.79	50 043	71.41
- Charges sociales du personnel	6 278	3.26	24 324	8.95	18 046	74.19
Excédent brut d'exploitation	16 974	8.82	20 289	7.47	3 315	16.34
+ Autres produits de gestion courante	0		54	0.02	54	99.65
- Autres charges de gestion courante	3		539	0.20	536	99.39
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	10 128	5.26	15 424	5.68	5 296	34.34
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	6 844	3.56	4 380	1.61	2 464	56.26
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1		17	0.01	17	95.63
- Charges financières	1 077	0.56	2 213	0.81	1 137	51.35
Résultat courant	5 768	3.00	2 184	0.80	3 584	164.11
+ Produits exceptionnels	35	0.02	101	0.04	66	65.74
- Charges exceptionnelles			50	0.02	50	100.00
Résultat exceptionnel	35	0.02	51	0.02	17	32.71
- Impôt sur les bénéfices			600	0.22	600	100.00
- Participation des salariés						
Résultat NET	5 802	3.01	2 835	1.04	2 967	104.65

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/08/2019 8			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	27 245		27 245	33 143	5 898	17.80
Production vendue de biens	169 160		169 160	241 042	71 882	29.82
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	196 405		196 405	274 185	77 780	28.37
Production stockée			3 900	2 406	1 494	62.09
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0	54	54	99.65
Total des Produits d'exploitation (I)			192 505	271 832	79 327	29.18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			5 564	16 464	10 900	66.21
Variation de stock (marchandises)			10	1 153	1 163	100.87
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 310	33 808	23 498	69.50
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			70	1 905	1 835	96.33
Autres achats et charges externes *			127 511	94 344	33 167	35.16
Impôts, taxes et versements assimilés			5 769	9 410	3 641	38.70
Salaires et traitements			20 039	70 082	50 043	71.41
Charges sociales			6 278	24 324	18 046	74.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 128	15 424	5 296	34.34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			3	539	536	99.39
Total des Charges d'exploitation (II)			185 661	267 453	81 791	30.58
I - Résultat d'exploitation (I-II)			6 844	4 380	2 464	56.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
	8	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		1	1	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1	17	16	95.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1	17	17	95.63
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 077	2 213	1 137	51.35
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 077	2 213	1 137	51.35
2. Résultat financier (V-VI)	1 076	2 196	1 120	51.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 768	2 184	3 584	164.11
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	35	101	66	65.74
Total VII	35	101	66	65.74
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50	50	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		50	50	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35	51	17	32.71
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		600	600	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	192 540	271 951	79 410	29.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	186 738	269 116	82 378	30.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 802	2 835	2 967	104.65

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N-1 31/08/2019 8	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2017 12	% bilan
INSTALLATIONS TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS.	11 568	4.15	15 078	5.07	20 398	6.87
21540000 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	35 488	12.73	35 488	11.94	35 488	11.95
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	23 920	8.58	20 410	6.87	15 090	5.08
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 146	30.54	91 764	30.87	64 660	21.78
21810000 INSTALLATIONS AGENCEMENTS AMEN	109 251	39.19	109 251	36.76	72 043	24.26
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	4 923	1.77	4 923	1.66	4 923	1.66
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU	501	0.18	501	0.17	501	0.17
21840000 MOBILIER	1 050	0.38	1 050	0.35	1 050	0.35
28181000 AMORT AAI DIVERS	24 131	8.66	17 537	5.90	7 487	2.52
28182000 AMTS MATÉRIEL DE TRANSPORT	4 897	1.76	4 873	1.64	4 837	1.63
28183000 AMTS MATÉRIEL DE BUREAU	501	0.18	501	0.17	483	0.16
28184000 AMTS MOBILIER	1 050	0.38	1 050	0.35	1 050	0.35
AUTRES PARTICIPATIONS	71 250	25.56	71 250	23.97	71 250	24.00
26100000 TITRES DE PARTICIPATIONS	71 250	25.56	71 250	23.97	71 250	24.00
TOTAL II	167 965	60.25	178 092	59.92	156 308	52.64
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	3 100	1.11	3 170	1.07	5 075	1.71
31000000 STOCK DES MATIÈRES PREMIÈRES	3 100	1.11	3 170	1.07	5 075	1.71
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			10 900	3.67	13 306	4.48
33500000 TRAVAUX EN COURS			10 900	3.67	13 306	4.48
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	7 000	2.51				
34000000	7 000	2.51				
MARCHANDISES	1 200	0.43	1 190	0.40	2 343	0.79
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	1 200	0.43	1 190	0.40	2 343	0.79
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	73 087	26.21	86 044	28.95	85 343	28.74
41100000 CLIENTS	73 087	26.21	68 740	23.13	85 343	28.74
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			17 304	5.82		
AUTRES CREANCES	23 412	8.40	17 803	5.99	17 897	6.03
40100000 FOURNISSEURS	1 517	0.54	2 146	0.72	469	0.16
44400000 ETAT - IMPÔT SUR BÉNÉFICES	600	0.22	4 905	1.65	4 672	1.57
44566110 TVA DÉDUC.S/BIENS & SERV.	3 788	1.36	9 924	3.34	96	0.03
44567000 CRÉDIT DE TVA À REPORTER	3 823	1.37	763	0.26		
44571100 ETAT - TVA COLLECTÉE	0	0.00				
44580000 ETAT - TVA À RÉGULARISER	4 482	1.61			4 242	1.43
44586000 TVA SUR FACTURES À RECEVOIR	9 202	3.30	64	0.02	8 418	2.83
DISPONIBILITES	2 371	0.85	29	0.01	16 663	5.61
51210000 CRÉDIT AGRICOLE	231	0.08				
51210100 CDT AGRICOLE-87016183383	29	0.01	29	0.01	16 322	5.50
51260000 CREDIT COOPERATIF	2 111	0.76			341	0.11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	666	0.24				
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES	666	0.24				
TOTAL III	110 837	39.75	119 136	40.08	140 627	47.36

DETAIL BILAN ACTIF	
--------------------	--

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/08/2019 8	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2017 12	% bilan
CAPITAL	10 000	3.59	10 000	3.36	10 000	3.37
10130000 CAPITAL SOCIAL	10 000	3.59	10 000	3.36	10 000	3.37
RESERVE LEGALE	1 000	0.36	1 000	0.34	1 000	0.34
10611000 RÉSERVE LÉGALE	1 000	0.36	1 000	0.34	1 000	0.34
AUTRES RESERVES	54 609	19.59	51 774	17.42	18 834	6.34
10680000 AUTRES RÉSERVES	54 609	19.59	51 774	17.42	18 834	6.34
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 802	2.08	2 835	0.95	32 940	11.09
PROVISIONS REGLEMENTEES	26	0.01	61	0.02	162	0.05
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	26	0.01	61	0.02	162	0.05
TOTAL I	71 437	25.62	65 670	22.09	62 935	21.19
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	51 275	18.39	59 101	19.88	70 670	23.80
16420200 EMP. CRCA 25 K €	1 453	0.52	5 296	1.78	10 978	3.70
16420300 EMP CRCA 63 K€ 614811	49 770	17.85	53 744	18.08	59 620	20.08
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	52	0.02	60	0.02	72	0.02
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	233	0.08	17 011	5.72	1 454	0.49
51210000 CRÉDIT AGRICOLE			8 359	2.81	1 253	0.42
51260000 CREDIT COOPERATIF			8 350	2.81		
51860000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER	233	0.08	302	0.10	201	0.07
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	18 555	6.66	30 858	10.38	30 376	10.23
45520100 CT CT PALETOU RENÉ	18 502	6.64	27 502	9.25	26 952	9.08
45530000 C/C - GAETAN PALETOU	53	0.02	3 356	1.13	3 424	1.15
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	85 208	30.56	66 746	22.46	72 917	24.56
40100000 FOURNISSEURS	29 942	10.74	66 251	22.29	22 410	7.55
40810000 FRS - FACTURES NON PARVENUES	55 266	19.82	494	0.17	50 507	17.01
DETTE FISCALES ET SOCIALES	11 108	3.98	16 633	5.60	24 462	8.24
42100000 RÉMUNÉRATIONS DUES	2 104	0.75	2 076	0.70	4 772	1.61
42820000 DETTES PROVISION CONGÉS PAYÉS	2 707	0.97	2 426	0.82	4 096	1.38
43100000 SÉCURITÉ SOCIALE	1 036	0.37	3 406	1.15	3 365	1.13
43720000 CAISSE AG2R ET APICIL	223	0.08	1 074	0.36	601	0.20
43735000 GROUPAMA MUTUELLE SALARIE	44	0.02	127	0.04	126	0.04
43740000 FORMATION PROFESSIONNELLE	109	0.04	474	0.16	440	0.15
43741000 TAXE APPRENTISSAGE			488	0.16	454	0.15
43820000 CHARGES SOCIALES S/PROV CONGÉS	885	0.32	956	0.32	1 690	0.57
44550000 ETAT - TVA À DÉCAISSER			1 010	0.34	8 919	3.00
44580000 ETAT - TVA À RÉGULARISER			1 713	0.58		
44587000 TVA SUR FACTURES À ÉTABLIR			2 884	0.97		
44860000 ETAT - CHARGES À PAYER	4 000	1.43				
AUTRES DETTES	40 986	14.70	41 210	13.86	34 122	11.49
41100000 CLIENTS	494	0.18	310	0.10		
46710000 CRÉDITEUR 3B EMBALLAGE S.A.	40 492	14.52	40 900	13.76	34 122	11.49
TOTAL IV	207 364	74.38	231 559	77.91	234 000	78.81

[illegible]

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	192 505	100.00	271 779	100.00	339 752	100.00
VENTES DE MARCHANDISES	27 245	100.00	33 143	100.00	41 051	100.00
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	21 149	77.63	17 965	54.20	28 539	69.52
70700100 Vente exo tva	6 096	22.37	15 178	45.80	12 512	30.48
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	5 554	20.38	17 617	53.15	13 206	32.17
60370000 VARIATION STOCK MARCHANDISES	10	0.04	1 153	3.48	80	0.19
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	5 564	20.42	16 464	49.68	13 286	32.37
MARGE COMMERCIALE	21 692	79.62	15 526	46.85	27 844	67.83
PRODUCTION VENDUE	169 160	102.36	241 042	101.01	287 758	96.34
70100000 VENTES PRODUITS FINIS	169 160	102.36	235 251	98.58	286 873	96.04
70100700 VENTES EXONÉRÉES DE TVA			5 791	2.43	885	0.30
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	3 900	2.36	2 406	1.01	10 944	3.66
71300000 VARIATION DES EN COURS	3 900	2.36	2 406	1.01	10 944	3.66
PRODUCTION DE L'EXERCICE	165 260	100.00	238 636	100.00	298 702	100.00
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	10 380	6.28	35 713	14.97	58 570	19.61
60100000 ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	10 310	6.24	30 858	12.93	54 911	18.38
60100100 ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES			2 949	1.24		
60210000 FOURNITURES CONSOMMABLES					2 459	0.82
60310000 VARIATION STOCK MATIÈRES	70	0.04	1 905	0.80	1 200	0.40
SOUS TRAITANCE DIRECTE	86 206	52.16	13 801	5.78	41 890	14.02
60400000 PRESTATIONS DE SERVICES	86 206	52.16	13 801	5.78	41 890	14.02
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	68 673	41.55	189 122	79.25	198 242	66.37
MARGE BRUTE GLOBALE	90 365	46.94	204 648	75.30	226 086	66.54
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	41 305	21.46	80 543	29.64	78 225	23.02
60611000 EAU	214	0.11	446	0.16	225	0.07
60615000 EDF	1 042	0.54	1 597	0.59	1 519	0.45
60620000 CARBURANTS	3 228	1.68	3 896	1.43	2 319	0.68
60632000 FOURNITURES D'ATELIER	12	0.01	539	0.20	23	0.01
61100000 SOUS TRAITANCE GÉNÉRALE	160	0.08	240	0.09	240	0.07
61300000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	26 800	13.92	46 200	17.00	46 200	13.60
61501000 ENTRETIEN MATÉRIEL	106	0.06			223	0.07
61502000 ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT			50	0.02	260	0.08
61504000 ENTRETIEN DES LOCAUX (MÉNAGE)	404	0.21	546	0.20	717	0.21
61505000 ENTRETIEN AGENCEMENTS	278	0.14	864	0.32	862	0.25
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	5 156	2.68	7 373	2.71	7 192	2.12
62260000 HONORAIRES	2 696	1.40	3 964	1.46	3 768	1.11
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	46	0.02	46	0.02	43	0.01
62340000 CADEAUX CLIENTÈLE					300	0.09
62380000 DONS			1 000	0.37	200	0.06
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES					504	0.15
62511000 FRAIS DE PÉAGE			26	0.01	52	0.02
62512000 FRAIS DE REPAS			5 259	1.93	4 966	1.46
62513000 INDÉMNITÉS KILOMÉTRIQUES			6 787	2.50	6 470	1.90
62620000 FIXE + INTERNET	400	0.21	600	0.22	631	0.19

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
62710000 FRAIS BQ CRCA	323	0.17	578	0.21	912	0.27
62720000 FRAIS BQ CIC					180	0.05
62760000 FRAIS BQ CDT COOP	439	0.23	533	0.20	869	0.26
VALEUR AJOUTEE	49 060	25.48	124 105	45.66	147 861	43.52
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 769	3.00	9 410	3.46	9 483	2.79
63330000 FORMATION CONTINUE	109	0.06	395	0.15	359	0.11
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE			488	0.18	454	0.13
63511000 CFE	2 235	1.16	3 319	1.22	3 481	1.02
63512000 TAXE FONCIERE	3 425	1.78	5 208	1.92	5 189	1.53
SALAIRES DU PERSONNEL	20 039	10.41	70 082	25.79	68 581	20.19
64100000 RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL					66 748	19.65
64110000 RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	19 758	10.26	71 752	26.40		
64120000 CONGÉS PAYÉS	281	0.15	1 670	0.61	1 833	0.54
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	6 278	3.26	24 324	8.95	23 474	6.91
64510000 COTISATIONS URSSAF	5 225	2.71	24 507	9.02	23 099	6.80
64530000 COTISATIONS RETRAITE SALARIÉS	993	0.52	4 473	1.65	3 905	1.15
64550000 GROUPAMA MUTUELLE	88	0.05	254	0.09	251	0.07
64590000 CHARGES SOCIALES S/PROV C.P	72	0.04	734	0.27	768	0.23
64710000 MÉDECINE DU TRAVAIL	43	0.02	128	0.05	123	0.04
64900000 CICE			4 305	1.58	4 672	1.38
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	16 974	8.82	20 289	7.47	46 323	13.63
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0		54	0.02	530	0.16
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	0	0.00	54	0.02	530	0.16
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3		539	0.20	1 235	0.36
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLES					1 130	0.33
65440000 PERTES S/CREANCES IRRECOUVRAB			528	0.19		
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	3	0.00	11	0.00	105	0.03
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES					1 130	0.33
78174000 REP. PROV. CLIENTS DOUTEUX					1 130	0.33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 128	5.26	15 424	5.68	11 649	3.43
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 128	5.26	15 424	5.68	11 649	3.43
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 844	3.56	4 380	1.61	35 099	10.33
PRODUITS FINANCIERS	1		17	0.01	58	0.02
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION			1	0.00	1	0.00
76880000 AUTRES PDTS FINANCIERS	1	0.00	17	0.01	57	0.02
CHARGES FINANCIERES	1 077	0.56	2 213	0.81	1 871	0.55
66110000 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS	932	0.48	1 610	0.59	1 189	0.35
66160000 INT. DEB. CRCA	80	0.04	218	0.08	184	0.05
66161000 INT. DEB. CDT COOP	65	0.03	385	0.14	499	0.15

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
RESULTAT COURANT	5 768	3.00	2 184	0.80	33 286	9.80
PRODUITS EXCEPTIONNELS	35	0.02	101	0.04	78	0.02
78725000 REP. AMORT. DEROGATOIRES	35	0.02	101	0.04	78	0.02
CHARGES EXCEPTIONNELLES			50	0.02	425	0.12
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT.			50	0.02		
67800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					425	0.12
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35	0.02	51	0.02	347	0.10
IMPOT SUR LES BENEFICES			600	0.22		
69500000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			600	0.22		
RESULTAT NET	5 802	3.01	2 835	1.04	32 940	9.70

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N-1 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES	27 245	13.87	33 143	12.09	41 051	12.48
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	21 149	10.77	17 965	6.55	28 539	8.68
70700100 Vente exo tva	6 096	3.10	15 178	5.54	12 512	3.81
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	169 160	86.13	241 042	87.91	287 758	87.52
70100000 VENTES PRODUITS FINIS	169 160	86.13	235 251	85.80	286 873	87.25
70100700 VENTES EXONÉRÉES DE TVA			5 791	2.11	885	0.27
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	196 405	100.00	274 185	100.00	328 808	100.00
PRODUCTION STOCKEE	3 900	1.99	2 406	0.88	10 944	3.33
71300000 VARIATION DES EN COURS	3 900	1.99	2 406	0.88	10 944	3.33
REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS, TRANSF. DE CHARGES					1 130	0.34
78174000 REP. PROV. CLIENTS DOUTEUX					1 130	0.34
AUTRES PRODUITS	0		54	0.02	530	0.16
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	0	0.00	54	0.02	530	0.16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	192 505	98.01	271 832	99.14	341 412	103.83
ACHATS DE MARCHANDISES	5 564	2.83	16 464	6.00	13 286	4.04
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	5 564	2.83	16 464	6.00	13 286	4.04
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	10	0.01	1 153	0.42	80	0.02
60370000 VARIATION STOCK MARCHANDISES	10	0.01	1 153	0.42	80	0.02
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV.	10 310	5.25	33 808	12.33	57 370	17.45
60100000 ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	10 310	5.25	30 858	11.25	54 911	16.70
60100100 ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRES			2 949	1.08		
60210000 FOURNITURES CONSOMMABLES					2 459	0.75
VARIATION DE STOCK (MAT. PREMIERES ET AUTRES APPROV.)	70	0.04	1 905	0.69	1 200	0.36
60310000 VARIATION STOCK MATIÈRES	70	0.04	1 905	0.69	1 200	0.36
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	127 511	64.92	94 344	34.41	120 115	36.53
60400000 PRESTATIONS DE SERVICES	86 206	43.89	13 801	5.03	41 890	12.74
60611000 EAU	214	0.11	446	0.16	225	0.07
60615000 EDF	1 042	0.53	1 597	0.58	1 519	0.46
60620000 CARBURANTS	3 228	1.64	3 896	1.42	2 319	0.71
60632000 FOURNITURES D'ATELIER	12	0.01	539	0.20	23	0.01
61100000 SOUS TRAITANCE GÉNÉRALE	160	0.08	240	0.09	240	0.07
61300000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	26 800	13.65	46 200	16.85	46 200	14.05
61501000 ENTRETIEN MATÉRIEL	106	0.05			223	0.07
61502000 ENTRETIEN MATÉRIEL ROULANT			50	0.02	260	0.08
61504000 ENTRETIEN DES LOCAUX (MÉNAGE)	404	0.21	546	0.20	717	0.22
61505000 ENTRETIEN AGENCEMENTS	278	0.14	864	0.32	862	0.26
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	5 156	2.63	7 373	2.69	7 192	2.19
62260000 HONORAIRES	2 696	1.37	3 964	1.45	3 768	1.15
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	46	0.02	46	0.02	43	0.01
62340000 CADEAUX CLIENTÈLE					300	0.09
62380000 DONS			1 000	0.36	200	0.06
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES					504	0.15
62511000 FRAIS DE PÉAGE			26	0.01	52	0.02
62512000 FRAIS DE REPAS			5 259	1.92	4 966	1.51

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
62513000 INDÉMNITÉS KILOMÉTRIQUES			6 787	2.48	6 470	1.97
62620000 FIXE + INTERNET	400	0.20	600	0.22	631	0.19
62710000 FRAIS BQ CRCA	323	0.16	578	0.21	912	0.28
62720000 FRAIS BQ CIC					180	0.05
62760000 FRAIS BQ CDT COOP	439	0.22	533	0.19	869	0.26
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	5 769	2.94	9 410	3.43	9 483	2.88
63330000 FORMATION CONTINUE	109	0.06	395	0.14	359	0.11
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE			488	0.18	454	0.14
63511000 CFE	2 235	1.14	3 319	1.21	3 481	1.06
63512000 TAXE FONCIERE	3 425	1.74	5 208	1.90	5 189	1.58
SALAIRES ET TRAITEMENTS	20 039	10.20	70 082	25.56	68 581	20.86
64100000 RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL					66 748	20.30
64110000 RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL	19 758	10.06	71 752	26.17		
64120000 CONGÉS PAYÉS	281	0.14	1 670	0.61	1 833	0.56
CHARGES SOCIALES	6 278	3.20	24 324	8.87	23 474	7.14
64510000 COTISATIONS URSSAF	5 225	2.66	24 507	8.94	23 099	7.03
64530000 COTISATIONS RETRAITE SALARIÉS	993	0.51	4 473	1.63	3 905	1.19
64550000 GROUPAMA MUTUELLE	88	0.04	254	0.09	251	0.08
64590000 CHARGES SOCIALES S/PROV C.P	72	0.04	734	0.27	768	0.23
64710000 MÉDECINE DU TRAVAIL	43	0.02	128	0.05	123	0.04
64900000 CICE			4 305	1.57	4 672	1.42
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	10 128	5.16	15 424	5.63	11 649	3.54
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 128	5.16	15 424	5.63	11 649	3.54
AUTRES CHARGES	3		539	0.20	1 235	0.38
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLES					1 130	0.34
65440000 PERTES S/CREANCES IRRECOUVRAB			528	0.19		
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	3	0.00	11	0.00	105	0.03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	185 661	94.53	267 453	97.54	306 313	93.16
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 844	3.48	4 380	1.60	35 099	10.67
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS			1		1	
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION			1	0.00	1	0.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILÉS	1		17	0.01	57	0.02
76880000 AUTRES PDTS FINANCIERS	1	0.00	17	0.01	57	0.02
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1		17	0.01	58	0.02
INTERETS ET CHARGES ASSIMILÉES	1 077	0.55	2 213	0.81	1 871	0.57
66110000 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS	932	0.47	1 610	0.59	1 189	0.36
66160000 INT. DEB. CRCA	80	0.04	218	0.08	184	0.06
66161000 INT. DEB. CDT COOP	65	0.03	385	0.14	499	0.15
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 077	0.55	2 213	0.81	1 871	0.57
RESULTAT FINANCIER	1 076	0.55	2 196	0.80	1 813	0.55

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 768	2.94	2 184	0.80	33 286	10.12
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	35	0.02	101	0.04	78	0.02
78725000 REP. AMORT. DEROGATOIRES	35	0.02	101	0.04	78	0.02
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35	0.02	101	0.04	78	0.02
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION			50	0.02		
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT.			50	0.02		
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL					425	0.13
67800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					425	0.13
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			50	0.02	425	0.13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35	0.02	51	0.02	347	0.11
IMPOTS SUR LES BENEFICES			600	0.22		
69500000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			600	0.22		
TOTAL DES PRODUITS	192 540	98.03	271 951	99.19	341 548	103.87
TOTAL DES CHARGES	186 738	95.08	269 116	98.15	308 609	93.86
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	5 802	2.95	2 835	1.03	32 940	10.02

SAS 3B EMBALLAGE
ZA BASTILLAC NORD
65000 TARBES

SITUATION AU 31 AOUT 2019

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail bilan</i>	6 à 9
- <i>Détail Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	10 à 12
- <i>Détail Compte de résultat</i>	13 à 16

AUDIT B.DUMESTRE

RESIDENCE MAISON BLANCHE

2, RUE ANDRE FOURCADE

65000 TARBES

0562345451

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 8			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 512	1 512				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	41 212	36 262	4 949	6 360	1 410	22.18
	Autres immobilisations corporelles	137 550	85 155	52 395	60 823	8 428	13.86
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	336		336	336		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	60		60	60		
	Total II	180 668	122 928	57 740	67 578	9 839	14.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	101 200		101 200	97 250	3 950	4.06
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	3 000		3 000	9 510	6 510	68.45
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	29 940		29 940	14 840	15 100	101.75
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	177 974	1 006	176 968	318 274	141 305	44.40
	Autres créances	69 410		69 410	69 078	331	0.48
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 434		15 434	5 856	9 578	163.57
	Charges constatées d'avance (3)	6 823		6 823	2 100	4 723	224.90
	Total III	403 781	1 006	402 775	516 908	114 132	22.08
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	584 450	123 934	460 515	584 486	123 971	21.21

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AUDIT B.DUMESTRE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 8	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 70 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	70 000	70 000		
	Réserves				
	Réserve légale	7 001	7 001		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	152 134	149 442	2 692	1.80
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 079	2 692	3 387	125.85
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	91	145	54	37.35
Total I		235 304	229 279	6 025	2.63
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	21 215	26 924	5 709	21.21
	Concours bancaires courants	120	221	101	45.62
	Emprunts et dettes financières diverses	50 802	64 652	13 851	21.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 477	190 837	97 360	51.02
	Dettes fiscales et sociales	59 245	72 419	13 174	18.19
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	200		200	
	Produits constatés d'avance (1)	153	153		
	Total IV	225 211	355 207	129 996	36.60
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		460 515	584 486	123 971	21.21

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

225 211 336 861

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	478 906	100.00	830 402	100.00	351 496	42.33
+ Ventes de marchandises	20 327	100.00	81 891	100.00	61 563	75.18
- Coût d'achat des marchandises vendues	718	3.53	17 418	21.27	16 700	95.88
Marge commerciale	19 609	96.47	64 473	78.73	44 864	69.59
+ Production vendue	465 089	101.42	743 402	99.32	278 313	37.44
+ Production stockée ou déstockage	6 510	1.42	5 110	0.68	11 620	227.40
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	458 579	100.00	748 512	100.00	289 933	38.73
- Matières premières, approvisionnements consommés	133 346	29.08	271 149	36.23	137 803	50.82
- Sous traitance directe	10 670	2.33	51 559	6.89	40 889	79.31
Marge brute de production	314 563	68.60	425 804	56.89	111 241	26.12
Marge brute globale	334 172	69.78	490 276	59.04	156 105	31.84
- Autres achats + charges externes	140 688	29.38	212 781	25.62	72 093	33.88
Valeur ajoutée	193 484	40.40	277 495	33.42	84 012	30.28
+ Subventions d'exploitation	3 784	0.79	5 676	0.68	1 892	33.33
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 297	1.52	12 054	1.45	4 757	39.46
- Salaires du personnel	128 334	26.80	198 157	23.86	69 823	35.24
- Charges sociales du personnel	49 975	10.44	76 272	9.18	26 297	34.48
Excédent brut d'exploitation	11 661	2.43	3 312	0.40	14 973	452.09
+ Autres produits de gestion courante	603	0.13	1 166	0.14	562	48.25
- Autres charges de gestion courante	36	0.01	128	0.02	92	71.68
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	4 948	1.03	21 880	2.63	16 932	77.38
- Dotations aux amortissements	9 839	2.05	15 502	1.87	5 664	36.54
- Dotations aux provisions	1 006	0.21			1 006	
Résultat d'exploitation	6 332	1.32	4 103	0.49	2 229	54.31
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	4		0		4	NS
- Charges financières	312	0.07	710	0.09	398	56.07
Résultat courant	6 025	1.26	3 394	0.41	2 631	77.51
+ Produits exceptionnels	55	0.01	2 216	0.27	2 161	97.52
- Charges exceptionnelles	1		2 918	0.35	2 918	99.98
Résultat exceptionnel	54	0.01	702	0.08	757	107.72
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	6 079	1.27	2 692	0.32	3 387	125.85

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 8			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	20 327		20 327	81 891	61 563	75.18
Production vendue de biens	465 089		465 089	743 402	278 313	37.44
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	485 416		485 416	825 292	339 876	41.18
Production stockée			6 510	5 110	11 620	227.40
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			3 784	5 676	1 892	33.33
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 948	21 880	16 932	77.38
Autres produits			603	1 166	562	48.25
Total des Produits d'exploitation (I)			488 242	859 124	370 882	43.17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			15 818	20 758	4 940	23.80
Variation de stock (marchandises)			15 100	3 340	11 760	352.10
Achats de matières premières et autres approvisionnements			137 296	273 942	136 646	49.88
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			3 950	2 793	1 157	41.42
Autres achats et charges externes *			151 358	264 340	112 982	42.74
Impôts, taxes et versements assimilés			7 297	12 054	4 757	39.46
Salaires et traitements			128 334	198 157	69 823	35.24
Charges sociales			49 975	76 272	26 297	34.48
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 839	15 502	5 664	36.54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 006		1 006	
Dotations aux provisions						
Autres charges			36	128	92	71.68
Total des Charges d'exploitation (II)			481 910	855 020	373 111	43.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 332	4 103	2 229	54.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
	8	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4	0	4	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4	0	4	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	312	710	398	56.07
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	312	710	398	56.07
2. Résultat financier (V-VI)	307	709	402	56.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 025	3 394	2 631	77.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 100	2 100	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	55	116	61	52.62
Total VII	55	2 216	2 161	97.52
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 917	2 917	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1	1	0	33.00
Total VIII	1	2 918	2 918	99.98
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	54	702	757	107.72
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	488 301	861 340	373 039	43.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	482 222	858 648	376 426	43.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 079	2 692	3 387	125.85

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

17 034 25 551

AUDIT B.DUMESTRE

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/08/2019 8	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2017 12	% bilan
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
20500000 LOGICIELS	1 512	0.33	1 512	0.26	1 512	0.28
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	1 512	0.33	1 512	0.26	1 512	0.28
INSTALLATIONS TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS.	4 949	1.07	6 360	1.09	7 388	1.37
21540000 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	41 212	8.95	41 212	7.05	40 187	7.44
28154000 AMTS MATÉRIEL, OUTILLAGE	36 262	7.87	34 852	5.96	32 799	6.07
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 395	11.38	60 823	10.41	73 251	13.56
21810000 AGENCEMENTS	99 171	21.53	99 171	16.97	99 171	18.36
21820000 MATÉRIEL DE TRANSPORT	22 512	4.89	22 512	3.85	34 658	6.42
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU	12 737	2.77	12 737	2.18	12 897	2.39
21840000 MOBILIER	3 130	0.68	3 130	0.54	3 130	0.58
28181000 AMTS AGENCEMENTS	62 196	13.51	57 334	9.81	49 996	9.26
28182000 AMTS MATÉRIEL TRANSPORT	9 349	2.03	6 492	1.11	12 543	2.32
28183000 AMTS MATÉRIEL DE BUREAU	11 501	2.50	10 904	1.87	12 236	2.27
28184000 AMORTISSEMENTS MOBILIER	2 108	0.46	1 997	0.34	1 829	0.34
AUTRES TITRES IMMOBILISES	336	0.07	336	0.06	336	0.06
27180000 AUTRES TITRE IMMOBILISES	336	0.07	336	0.06	336	0.06
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60	0.01	60	0.01	60	0.01
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	60	0.01	60	0.01	60	0.01
TOTAL II	57 740	12.54	67 578	11.56	81 034	15.00
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	101 200	21.98	97 250	16.64	94 457	17.49
31000000 MATIÈRES PREMIÈRES	101 200	21.98	97 250	16.64	94 457	17.49
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	3 000	0.65	9 510	1.63	4 400	0.81
34000000 PRODUITS EN COURS	3 000	0.65	9 510	1.63	4 400	0.81
MARCHANDISES	29 940	6.50	14 840	2.54	11 500	2.13
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	29 940	6.50	14 840	2.54	11 500	2.13
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	176 968	38.43	318 274	54.45	260 165	48.16
41100000 COMPTES CLIENTS	122 767	26.66	318 274	54.45	209 897	38.85
41600000 CLIENTS DOUTEUX	1 207	0.26				
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	54 000	11.73			50 268	9.31
49100000 DÉPRÉCIATIONS CLIENTS	1 006	0.22				
AUTRES CREANCES	69 410	15.07	69 078	11.82	55 000	10.18
40100000 COMPTES FOURNISSEURS	13 066	2.84	3 258	0.56	2 821	0.52
44400000 ETAT - IMPÔT SUR BÉNÉFICE			7 774	1.33	12 277	2.27
44520000 TVA DUE/ACQUIS.INTRACOM	151	0.03	150	0.03		
44566000 TVA DÉD./ B & SERV.	5 276	1.15	6 048	1.03	4 643	0.86
44566200 TVA DED/ACQUIS.INTRACOM					711	0.13
44567000 CRÉDIT TVA À REPORTER	726	0.16	726	0.12		
44580000 TVA À RÉGULARISER	399	0.09	1 909	0.33		
44586000 TVA S/FACTURES À RECEVOIR	966	0.21	3 162	0.54	426	0.08
46710000 DÉBITEUR - STÉ EMBAL PAL	37 503	8.14	40 900	7.00	34 122	6.32
46720000 PALETOU GAETAN	6 798	1.48	627	0.11		
46870000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	4 525	0.98	4 525	0.77		

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/08/2019 8	% bilan	Exercice N-1 31/12/2018 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2017 12	% bilan
CAPITAL	70 000	15.20	70 000	11.98	70 000	12.96
10130000 CAPITAL SOCIAL	70 000	15.20	70 000	11.98	70 000	12.96
RESERVE LEGALE	7 001	1.52	7 001	1.20	7 001	1.30
10611000 RÉSERVE LÉGALE	7 001	1.52	7 001	1.20	7 001	1.30
AUTRES RESERVES	152 134	33.04	149 442	25.57	138 829	25.70
10680000 AUTRES RÉSERVES	152 134	33.04	149 442	25.57	138 829	25.70
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	6 079	1.32	2 692	0.46	10 613	1.96
PROVISIONS REGLEMENTEES	91	0.02	145	0.02	260	0.05
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	91	0.02	145	0.02	260	0.05
TOTAL I	235 304	51.10	229 279	39.23	226 703	41.97
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	21 215	4.61	26 924	4.61	35 436	6.56
16420600 Emprunt Poeles capital 16370 €	9 450	2.05	11 704	2.00	15 058	2.79
16420800 EMPRUNT N17148890 - 308 SW	11 761	2.55	15 216	2.60	20 372	3.77
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	4	0.00	5	0.00	6	0.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	120	0.03	221	0.04	185	0.03
51860000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER	120	0.03	221	0.04	185	0.03
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	50 802	11.03	64 652	11.06	80 875	14.97
45520100 C.C PALETOU RENÉ	50 802	11.03	64 652	11.06	80 875	14.97
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	93 477	20.30	190 837	32.65	126 003	23.32
40100000 COMPTES FOURNISSEURS	87 312	18.96	171 813	29.40	123 401	22.84
40810000 FRS- FACTURES NON PARVENUES	6 165	1.34	19 024	3.25	2 602	0.48
DETTE FISCALES ET SOCIALES	59 245	12.86	72 419	12.39	64 743	11.98
42100000 RÉMUNÉRATIONS DUES	9 936	2.16	12 264	2.10	13 286	2.46
42820000 DETTES - PROVISION P/CONGÉS	13 691	2.97	14 573	2.49	14 836	2.75
43100000 SÉCURITÉ SOCIALE	6 141	1.33	7 903	1.35	8 680	1.61
43720000 CAISSE AG2R	1 461	0.32	1 707	0.29	1 841	0.34
43730000 CAISSE PREV 1.5 %			602	0.10		
43740000 GROUPAMA MUTUELLE	774	0.17	1 109	0.19	1 167	0.22
43741000 FORMATION PROFESSIONNELLE	699	0.15	1 353	0.23	1 218	0.23
43742000 TAXE APPRENTISSAGE			1 315	0.22	1 255	0.23
43755000 LA MONDIALE	898	0.20	528	0.09	522	0.10
43756000 LAMONDIALE ART82	1 324	0.29	779	0.13		
43820000 CHARGES SOCIALES/CONGÉS	6 052	1.31	6 717	1.15	6 681	1.24
43860000 ORGANISMES.SOCIAUX C.A.P.	51	0.01			74	0.01
44240000 IMPOTS PRELEVEMENT A LA SOURCE	692	0.15				
44520000 TVA DUE/ACQUIS.INTRACOM					711	0.13
44551000 ETAT - TVA À DÉCAISSER	497	0.11	14 780	2.53	5 217	0.97
44566200 TVA DED/ACQUIS.INTRACOM	151	0.03	150	0.03		
44571000 TVA COLLECTÉE	3 176	0.69	8 378	1.43		
44580000 TVA À RÉGULARISER					764	0.14
44587000 TVA SUR FACTURES À ÉTABLIR	9 000	1.95			8 230	1.52
44860000 ETAT - CHARGES À PAYER	4 701	1.02	261	0.04	261	0.05

DETAIL BILAN PASSIF	
---------------------	--

[illegible]

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	478 906	100.00	830 402	100.00	852 857	100.00
VENTES DE MARCHANDISES	20 327	100.00	81 891	100.00	89 779	100.00
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	20 327	100.00	69 979	85.45	89 779	100.00
70700700 VENTES EXONÉRÉES DE TVA			11 911	14.55		
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	718	3.53	17 418	21.27	34 024	37.90
60370000 VARIATIONS STOCKS	15 100	74.28	3 340	4.08	4 636	5.16
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	9 869	48.55	17 964	21.94	25 461	28.36
60700100 ACHATS MARCHANDISES INTRACOM	5 950	29.27	2 794	3.41	3 927	4.37
MARGE COMMERCIALE	19 609	96.47	64 473	78.73	55 755	62.10
PRODUCTION VENDUE	465 089	101.42	743 402	99.32	778 878	102.07
70100000 VENTES PRODUITS FINIS	429 229	93.60	714 171	95.41	714 689	93.66
70100700 PRODUITS EXO. TVA.	35 860	7.82	29 230	3.91	64 189	8.41
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	6 510	1.42	5 110	0.68	15 800	2.07
71300000 PRODUITS EN COURS	6 510	1.42	5 110	0.68	15 800	2.07
PRODUCTION DE L'EXERCICE	458 579	100.00	748 512	100.00	763 078	100.00
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	133 346	29.08	271 149	36.23	277 001	36.30
60100000 ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	107 521	23.45	182 654	24.40	197 265	25.85
60100100 ACQUISITIONS INTRACOM	14 433	3.15	55 416	7.40	60 561	7.94
60200000 ACHATS MATIÈRES CONSOMMABLES	13 275	2.89	30 762	4.11	38 491	5.04
60200100 ACHATS MAT. TRANS. INTRACOM	2 067	0.45	5 109	0.68	3 425	0.45
60310000 VARIATIONS STOCKS	3 950	0.86	2 793	0.37	22 742	2.98
SOUS TRAITANCE DIRECTE	10 670	2.33	51 559	6.89	61 400	8.05
60400000 SOUS TRAITANCE	10 670	2.33	51 559	6.89	61 400	8.05
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	314 563	68.60	425 804	56.89	424 677	55.65
MARGE BRUTE GLOBALE	334 172	69.78	490 276	59.04	480 433	56.33
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	140 688	29.38	212 781	25.62	203 355	23.84
60611000 EAU	93	0.02	188	0.02	112	0.01
60613000 CARBURANT	7 226	1.51	11 615	1.40	9 798	1.15
60615000 E.D.F.	2 660	0.56	4 895	0.59	4 514	0.53
60631000 PRODUITS D'ENTRETIEN					14	0.00
60632000 FOURNITURES ATELIER	5 442	1.14	8 822	1.06	4 893	0.57
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	475	0.10	2 775	0.33	1 532	0.18
61100000 SOUS TRAITANCE	160	0.03	240	0.03	240	0.03
61120000 Sous traitance déchet	494	0.10	62	0.01		
61221000 CB 2 CHARIOT DOOSANS	6 336	1.32	9 503	1.14	9 095	1.07
61222000 CA LEASING FRAISEUSE MECANUMER	6 960	1.45	10 440	1.26		
61223000 MENICONI SCIE A PANNEAU	3 738	0.78	5 607	0.68		
61250000 CA LEASING FRAISEUSE MECANUMER					10 440	1.22
61270000 MENICONI SCIE A PANNEAU					5 607	0.66
61300000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	24 000	5.01	48 000	5.78	48 000	5.63
61501000 ENTRETIEN MATÉRIEL	1 035	0.22	4 477	0.54	9 327	1.09
61502000 ENTRETIEN MAT.DE TRANSPORT	7 198	1.50	8 459	1.02	7 963	0.93
61505000 ENTRETIEN AGENCEMENTS	823	0.17	5 468	0.66	1 187	0.14
61560000 MAINTENANCE	875	0.18	50	0.01	79	0.01

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
61611000 ASSURANCES MULTIRISQUES	7 744	1.62	11 031	1.33	10 331	1.21
61612000 ASSURANCE FLOTTES VEHICULES	3 214	0.67	4 783	0.58	4 722	0.55
61614000 ASS CB FRAIS MECANUMERIC 61250	110	0.02	166	0.02	166	0.02
61615000 ASS CB FRAIS MECA CPT 612500	82	0.02	123	0.01	123	0.01
62110000 PERSONNEL INTÉRIMAIRE	19 290	4.03	32 195	3.88	28 741	3.37
62260000 HONORAIRES	3 848	0.80	6 246	0.75	6 257	0.73
62270000 FRAIS D'ACTES	46	0.01	43	0.01	47	0.01
62310000 ANNONCES, INSERTIONS	1 867	0.39	44	0.01	362	0.04
62340000 CADEAUX CLIENTELE			632	0.08	501	0.06
62380000 DIVERS DONS			350	0.04	400	0.05
62410000 TRANSPORT S/ACHATS					450	0.05
62420000 TRANSPORTS S/VENTES	16 660	3.48	22 535	2.71	14 432	1.69
62511000 PÉAGE	2 972	0.62	4 487	0.54	5 445	0.64
62512000 RESTAURANTS	4 544	0.95	2 517	0.30	4 938	0.58
62513000 INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	5 821	1.22			4 662	0.55
62570000 RÉCEPTIONS	309	0.06	856	0.10	291	0.03
62610000 TÉLÉPHONE	2 389	0.50	3 095	0.37	2 499	0.29
62620000 AFFRANCHISSEMENTS	69	0.01	46	0.01	353	0.04
62700000 SERVICES BANCAIRES	113	0.02	110	0.01	2 063	0.24
62703000 CREDIT AGRICOLE - SERV. BANC.	563	0.12	691	0.08	674	0.08
62705000 CIC - SERVICES BANCAIRES					378	0.04
62740000 Crédit Coop SERVICES BANCAIRES	654	0.14	907	0.11	1 306	0.15
62810000 COTISATIONS	1 078	0.23	1 323	0.16	1 414	0.17
62840000 FRAIS RECRUTEMENT PERSONNEL	1 800	0.38				
VALEUR AJOUTEE	193 484	40.40	277 495	33.42	277 077	32.49
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 784	0.79	5 676	0.68	5 050	0.59
74450000 CA LEASING FRAISEUSE MECANUMER	2 472	0.52	3 708	0.45	3 309	0.39
74470000 MENICONI SCIE A PANNEAU	1 312	0.27	1 968	0.24	1 741	0.20
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 297	1.52	12 054	1.45	11 857	1.39
63000000 TAXES DIVERSES	51	0.01	77	0.01	74	0.01
63330000 FORMATION CONTINUE	699	0.15	1 063	0.13	1 015	0.12
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE			1 314	0.16	1 255	0.15
63511500 COTIS. FONCIÈRE ENTREPRISES	2 490	0.52	3 698	0.45	3 811	0.45
63511600 COTIS. S/VALEUR AJOUTÉE	169	0.04	261	0.03	259	0.03
63512000 TAXES FONCIÈRES	3 555	0.74	5 141	0.62	5 172	0.61
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES DE STES	333	0.07	499	0.06		
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT E					271	0.03
SALAIRES DU PERSONNEL	128 334	26.80	198 157	23.86	188 291	22.08
64100000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	127 098	26.54	193 316	23.28	184 609	21.65
64120000 CONGÉS PAYÉS	882	0.18	263	0.03	2 595	0.30
64145000 ARTICLE 82	2 118	0.44	5 104	0.61	1 087	0.13
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	49 975	10.44	76 272	9.18	70 126	8.22
64510000 COTISATIONS URSSAF	37 735	7.88	63 337	7.63	62 500	7.33
64520000 COTISATIONS RETRAITE SALARIÉS	8 367	1.75	13 350	1.61	11 933	1.40
64550000 MUTUELLES GROUPAMA	2 796	0.58	4 031	0.49	3 716	0.44
64551000 GROUPAMA PREV					44	0.01
64555000 LA MONDIALE. ARTICLE 83	1 437	0.30	2 716	0.33	2 387	0.28
64590000 CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	665	0.14	36	0.00	1 197	0.14
64710000 MÉDECINE DU TRAVAIL	305	0.06	577	0.07	626	0.07
64900000 CICE			7 774	0.94	12 277	1.44

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 661	2.43	3 312	0.40	11 853	1.39
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	603	0.13	1 166	0.14	2 754	0.32
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	603	0.13	294	0.04	2 383	0.28
75810000 PRODUITS DIVERS DE GESTION			871	0.10	370	0.04
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36	0.01	128	0.02	206	0.02
65440000 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES					114	0.01
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	36	0.01	128	0.02	92	0.01
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	4 948	1.03	21 880	2.63	10 869	1.27
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	1 488	0.31	15 895	1.91	7 802	0.91
79110000 AV NAT ART 82	2 077	0.43	3 105	0.37	3 067	0.36
79120000 COMERCIALE RETENU VEHICULE	1 384	0.29	2 880	0.35		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 839	2.05	15 502	1.87	13 202	1.55
68111000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					117	0.01
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 839	2.05	15 502	1.87	13 085	1.53
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 006	0.21				
68174000 DOT. PROV. CLIENTS DOUTEUX	1 006	0.21				
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 332	1.32	4 103	0.49	12 068	1.41
PRODUITS FINANCIERS	4		0		2	
76880000 AUTRES INTERETS FINANCIERS	4	0.00	0	0.00	2	0.00
CHARGES FINANCIERES	312	0.07	710	0.09	494	0.06
66110000 INTERÊTS SUR EMPRUNTS	122	0.03	235	0.03	131	0.02
66160300 CREDIT AGRICOLE - INT. DEB.	97	0.02	326	0.04	264	0.03
66160400 CREDIT COOP - INT. DEB.	93	0.02	148	0.02	99	0.01
RESULTAT COURANT	6 025	1.26	3 394	0.41	11 576	1.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55	0.01	2 216	0.27	241	0.03
77520000 PCEAC IMMO COPR			2 100	0.25		
78725000 REPRISE AMORT DEROGATOIRES	55	0.01	116	0.01	241	0.03
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1		2 918	0.35	1 203	0.14
67180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 200	0.14
67520000 V.C.E.A.C. IMMO. CORP.			2 917	0.35	2	0.00
68725000 DOTAT° AMORT DEROGATOIRES	1	0.00	1	0.00	1	0.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	54	0.01	702	0.08	962	0.11
RESULTAT NET	6 079	1.27	2 692	0.32	10 613	1.24

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES	20 327	4.19	81 891	9.92	89 779	10.34
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	20 327	4.19	69 979	8.48	89 779	10.34
70700700 VENTES EXONÉRÉES DE TVA			11 911	1.44		
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	465 089	95.81	743 402	90.08	778 878	89.66
70100000 VENTES PRODUITS FINIS	429 229	88.43	714 171	86.54	714 689	82.28
70100700 PRODUITS EXO. TVA.	35 860	7.39	29 230	3.54	64 189	7.39
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	485 416	100.00	825 292	100.00	868 657	100.00
PRODUCTION STOCKEE	6 510	1.34	5 110	0.62	15 800	1.82
71300000 PRODUITS EN COURS	6 510	1.34	5 110	0.62	15 800	1.82
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 784	0.78	5 676	0.69	5 050	0.58
74450000 CA LEASING FRAISEUSE MECANUMER	2 472	0.51	3 708	0.45	3 309	0.38
74470000 MENICONI SCIE A PANNEAU	1 312	0.27	1 968	0.24	1 741	0.20
REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS, TRANSF. DE CHARGES	4 948	1.02	21 880	2.65	10 869	1.25
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	1 488	0.31	15 895	1.93	7 802	0.90
79110000 AV NAT ART 82	2 077	0.43	3 105	0.38	3 067	0.35
79120000 COMERCIALE RETENU VEHICULE	1 384	0.29	2 880	0.35		
AUTRES PRODUITS	603	0.12	1 166	0.14	2 754	0.32
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	603	0.12	294	0.04	2 383	0.27
75810000 PRODUITS DIVERS DE GESTION			871	0.11	370	0.04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	488 242	100.58	859 124	104.10	871 529	100.33
ACHATS DE MARCHANDISES	15 818	3.26	20 758	2.52	29 388	3.38
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	9 869	2.03	17 964	2.18	25 461	2.93
60700100 ACHATS MARCHANDISES INTRACOM	5 950	1.23	2 794	0.34	3 927	0.45
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	15 100	3.11	3 340	0.40	4 636	0.53
60370000 VARIATIONS STOCKS	15 100	3.11	3 340	0.40	4 636	0.53
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV.	137 296	28.28	273 942	33.19	299 743	34.51
60100000 ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	107 521	22.15	182 654	22.13	197 265	22.71
60100100 ACQUISITIONS INTRACOM	14 433	2.97	55 416	6.71	60 561	6.97
60200000 ACHATS MATIÈRES CONSOMMABLES	13 275	2.73	30 762	3.73	38 491	4.43
60200100 ACHATS MAT. TRANS. INTRACOM	2 067	0.43	5 109	0.62	3 425	0.39
VARIATION DE STOCK (MAT. PREMIERES ET AUTRES APPROV.)	3 950	0.81	2 793	0.34	22 742	2.62
60310000 VARIATIONS STOCKS	3 950	0.81	2 793	0.34	22 742	2.62
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	151 358	31.18	264 340	32.03	264 755	30.48
60400000 SOUS TRAITANCE	10 670	2.20	51 559	6.25	61 400	7.07
60611000 EAU	93	0.02	188	0.02	112	0.01
60613000 CARBURANT	7 226	1.49	11 615	1.41	9 798	1.13
60615000 E.D.F.	2 660	0.55	4 895	0.59	4 514	0.52
60631000 PRODUITS D'ENTRETIEN					14	0.00
60632000 FOURNITURES ATELIER	5 442	1.12	8 822	1.07	4 893	0.56
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	475	0.10	2 775	0.34	1 532	0.18
61100000 SOUS TRAITANCE	160	0.03	240	0.03	240	0.03
61120000 Sous traitance déchet	494	0.10	62	0.01		
61221000 CB 2 CHARIOT DOOSANS	6 336	1.31	9 503	1.15	9 095	1.05

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
61222000 CA LEASING FRAISEUSE MECANUMER	6 960	1.43	10 440	1.27		
61223000 MENICONI SCIE A PANNEAU	3 738	0.77	5 607	0.68		
61250000 CA LEASING FRAISEUSE MECANUMER					10 440	1.20
61270000 MENICONI SCIE A PANNEAU					5 607	0.65
61300000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	24 000	4.94	48 000	5.82	48 000	5.53
61501000 ENTRETIEN MATÉRIEL	1 035	0.21	4 477	0.54	9 327	1.07
61502000 ENTRETIEN MAT.DE TRANSPORT	7 198	1.48	8 459	1.02	7 963	0.92
61505000 ENTRETIEN AGENCEMENTS	823	0.17	5 468	0.66	1 187	0.14
61560000 MAINTENANCE	875	0.18	50	0.01	79	0.01
61611000 ASSURANCES MULTIRISQUES	7 744	1.60	11 031	1.34	10 331	1.19
61612000 ASSURANCE FLOTTES VEHICULES	3 214	0.66	4 783	0.58	4 722	0.54
61614000 ASS CB FRAIS MECANUMERIC 61250	110	0.02	166	0.02	166	0.02
61615000 ASS CB FRAIS MECA CPT 612500	82	0.02	123	0.01	123	0.01
62110000 PERSONNEL INTÉRIMAIRE	19 290	3.97	32 195	3.90	28 741	3.31
62260000 HONORAIRES	3 848	0.79	6 246	0.76	6 257	0.72
62270000 FRAIS D'ACTES	46	0.01	43	0.01	47	0.01
62310000 ANNONCES, INSERTIONS	1 867	0.38	44	0.01	362	0.04
62340000 CADEAUX CLIENTELE			632	0.08	501	0.06
62380000 DIVERS DOÑS			350	0.04	400	0.05
62410000 TRANSPORT S/ACHATS					450	0.05
62420000 TRANSPORTS S/VENTES	16 660	3.43	22 535	2.73	14 432	1.66
62511000 PÉAGE	2 972	0.61	4 487	0.54	5 445	0.63
62512000 RESTAURANTS	4 544	0.94	2 517	0.30	4 938	0.57
62513000 INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	5 821	1.20			4 662	0.54
62570000 RÉCEPTIONS	309	0.06	856	0.10	291	0.03
62610000 TÉLÉPHONE	2 389	0.49	3 095	0.38	2 499	0.29
62620000 AFFRANCHISSEMENTS	69	0.01	46	0.01	353	0.04
62700000 SERVICES BANCAIRES	113	0.02	110	0.01	2 063	0.24
62703000 CREDIT AGRICOLE - SERV. BANC.	563	0.12	691	0.08	674	0.08
62705000 CIC - SERVICES BANCAIRES					378	0.04
62740000 Crédit Coop SERVICES BANCAIRES	654	0.13	907	0.11	1 306	0.15
62810000 COTISATIONS	1 078	0.22	1 323	0.16	1 414	0.16
62840000 FRAIS RECRUTEMENT PERSONNEL	1 800	0.37				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 297	1.50	12 054	1.46	11 857	1.36
63000000 TAXES DIVERSES	51	0.01	77	0.01	74	0.01
63330000 FORMATION CONTINUE	699	0.14	1 063	0.13	1 015	0.12
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE			1 314	0.16	1 255	0.14
63511500 COTIS. FONCIÈRE ENTREPRISES	2 490	0.51	3 698	0.45	3 811	0.44
63511600 COTIS. S/VALEUR AJOUTÉE	169	0.03	261	0.03	259	0.03
63512000 TAXES FONCIÈRES	3 555	0.73	5 141	0.62	5 172	0.60
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES DE STES	333	0.07	499	0.06		
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT E					271	0.03
SALAIRES ET TRAITEMENTS	128 334	26.44	198 157	24.01	188 291	21.68
64100000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	127 098	26.18	193 316	23.42	184 609	21.25
64120000 CONGÉS PAYÉS	882	0.18	263	0.03	2 595	0.30
64145000 ARTICLE 82	2 118	0.44	5 104	0.62	1 087	0.13
CHARGES SOCIALES	49 975	10.30	76 272	9.24	70 126	8.07
64510000 COTISATIONS URSSAF	37 735	7.77	63 337	7.67	62 500	7.20
64520000 COTISATIONS RETRAITE SALARIÉS	8 367	1.72	13 350	1.62	11 933	1.37
64550000 MUTUELLES GROUPAMA	2 796	0.58	4 031	0.49	3 716	0.43
64551000 GROUPAMA PREV					44	0.01
64555000 LA MONDIALE. ARTICLE 83	1 437	0.30	2 716	0.33	2 387	0.27

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
64590000 CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	665	0.14	36	0.00	1 197	0.14
64710000 MÉDECINE DU TRAVAIL	305	0.06	577	0.07	626	0.07
64900000 CICE			7 774	0.94	12 277	1.41
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	9 839	2.03	15 502	1.88	13 202	1.52
68111000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					117	0.01
68112000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	9 839	2.03	15 502	1.88	13 085	1.51
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 006	0.21				
68174000 DOT. PROV. CLIENTS DOUTEUX	1 006	0.21				
AUTRES CHARGES	36	0.01	128	0.02	206	0.02
65440000 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES					114	0.01
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	36	0.01	128	0.02	92	0.01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	481 910	99.28	855 020	103.60	859 462	98.94
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 332	1.30	4 103	0.50	12 068	1.39
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4		0		2	
76880000 AUTRES INTERETS FINANCIERS	4	0.00	0	0.00	2	0.00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4		0		2	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	312	0.06	710	0.09	494	0.06
66110000 INTERÊTS SUR EMPRUNTS	122	0.03	235	0.03	131	0.02
66160300 CREDIT AGRICOLE - INT. DEB.	97	0.02	326	0.04	264	0.03
66160400 CREDIT COOP - INT. DEB.	93	0.02	148	0.02	99	0.01
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	312	0.06	710	0.09	494	0.06
RESULTAT FINANCIER	307	0.06	709	0.09	492	0.06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 025	1.24	3 394	0.41	11 576	1.33
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL			2 100	0.25		
77520000 PCEAC IMMO COPR			2 100	0.25		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	55	0.01	116	0.01	241	0.03
78725000 REPRISE AMORT DEROGATOIRES	55	0.01	116	0.01	241	0.03
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	55	0.01	2 216	0.27	241	0.03
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION					1 200	0.14
67180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 200	0.14
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL			2 917	0.35	2	
67520000 V.C.E.A.C. IMMO. CORP.			2 917	0.35	2	0.00
DOTATIONS EXCEPT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1		1		1	
68725000 DOTAT° AMORT DEROGATOIRES	1	0.00	1	0.00	1	0.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1		2 918	0.35	1 203	0.14

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]